

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 juin 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-34

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

13 8 JUIN 2025

Date de transmission :

13 8 JUIN 2025

Date de réception rectorat :

13 8 JUIN 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 MARS 2025

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 07 mars 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 13 juin 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 juin 2025

Nombre de membres constituant le conseil : 33	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 26
Quorum : 17	Votes exprimés : 26
Membres présents : 21	Pour : 26
Membres représentés : 5	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 26	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 07 mars 2025.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 7 MARS 2025

Parmi les membres du Conseil d'administration, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A dit «des professeurs des universités»

Mme BERGÈS Karine

M. GILBERT Simon

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit «des autres enseignants»

M. ALIX Sébastien-Akira

M. BARBOT Benoit

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels BIATSS

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (parti à 12h00)

M. VALLÉE Benoit

Collège dit «des usagers»

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit «des personnalités extérieures»

M. PLANCHON Thomas (procuration donnée à M. THAUVRON à 11h00)

Mme SIMON-DECK Sylvie

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit «des professeurs des universités»

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure (procuration à Mme BERGÈS)

M. GRIMA François (procuration à M. THAUVRON)

Collège B dit «des autres enseignants»

Mme GOFFIN Angélique (procuration à M. ALIX)

Collège dit « des personnels BIATSS »

Mme COSTES Sylvie (procuration à M. LACHENY)

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration à Mme BERGÈS)

M. DARRIBÈRE Jérôme (procuration à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme LENOBLE Valéry (procuration à M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités, étaient présents ou représentés :

M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et Développement durable

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR ST

M. BERNARDINO Amilcar, VP du conseil d'administration

Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme DACOSTA Hélène, Directrice de la DAF

Mme DUROU Hélène, Agente comptable

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN

Mme NJIKÉ Véranne, Représentante du Recteur de l'académie de Créteil

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG

M. MIHOUBI Ferhat, Directeur de l'UFR SEG

Mme MOULIN Aline, Directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines

M. PONCIN Marc, Directeur de la DIFPRO

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPE

Mme RUBENS Lolita, VP responsabilité sociétale de l'Université

M. SCHWELL Martin, VP Europe

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT6

- 1.1. Point d'information du Président de l'Université6
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 20258

POINTS SOUMIS À DISCUSSION13

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT13

- 1.1. Approbation de la dissolution de la COMUE Université Paris-Est et de ses modalités : répartition des activités13
- 1.2. Approbation de la dissolution de la COMUE et de ses modalités : situation des emplois et de la situation individuelle des agents administratifs (transferts des personnels)15
- 1.3. Approbation du transfert à titre gratuit de la partie du bâtiment Bienvenue, dont la COMUE est propriétaire, à l'Etat15

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES15

- 2.1. Approbation du compte financier 202415
- 2.2. Approbation du Rapport annuel de performance de l'établissement 202433

*Vote d'une motion*38

3. RESSOURCES HUMAINES40

- 3.1. Approbation de la campagne d'emplois complémentaire BIATSS40
- 3.2. Approbation du plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes43
- 3.3. Approbation des lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs49

POINTS NON SOUMIS À DISCUSSION53

1. FORMATION ET RECHERCHE53

- 1.1. Approbation du rectificatif des données obligatoires de la campagne nationale « Mon Master » 2025 pour les UFR de Droit et de LLSH : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement53

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES⁵³

2.1. Approbation de l'actualisation de la tarification de la formation continue pour l'année 2025-2026⁵³

2.2. Approbation des frais concernant la mise en place d'un service de paiement à distance pour la formation continue⁵³

3. RESSOURCES HUMAINES⁵⁴

3.1. Approbation des indemnités RIPEC C2 pour les directions d'unités⁵⁴

4. QUESTIONS DIVERSES⁵⁶

La séance débute à 9h36.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président de l'Université

LE PRÉSIDENT.– Je propose de démarrer le conseil d'administration (CA), avec quelques points d'information généraux.

Nous proposons d'abord une motion de soutien à Stand-up for Science. Je ne ferai pas de commentaire supplémentaire sur ce qui se passe et sur les anti-Lumières qui se prononcent contre la liberté académique outre-Atlantique. La motion – que vous avez normalement reçue – reprend des points de motions qui ont fait l'objet de commentaires et de communiqués nationaux. L'UPEC affirme sa solidarité. La marche d'aujourd'hui – qui débute à 13h30 – sera très suivie par les présidents des universités, des organismes et des organisations professionnelles. De nombreuses personnes se rallient à ce mouvement et à ses inquiétudes géopolitiques ; c'est très bien. Je vous propose de lire la motion pendant le CA et de la voter en fin de séance ; vous aurez sûrement des commentaires.

Un autre point d'information concerne le Haut conseil de l'Évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Nous avons ses retours sur la recherche, nous les avons eus aussi sur la formation. Cela a créé un petit tollé national, il y a eu des surprises notamment sur les bachelors universitaires de technologie (BUT) et les licences professionnelles. Certaines choses sont en décalage par rapport à la réalité, au terrain. Il y a eu une émotion assez générale des universités, un étonnement qu'on remette en question des licences professionnelles qui permettent de poursuivre les études. Il y a une prise de position nationale là-dessus et il y a eu un commentaire de la nouvelle présidente du HCERES. Je laisse Arnaud THAUVRON commenter.

M. THAUVRON.– Nous avons reçu les rapports du HCERES il y a trois ou quatre semaines : ils sont plutôt meilleurs pour l'UPEC que pour les autres universités, mais ils ont tout de même démoralisé les équipes. Puis le HCERES nous a adressé un courrier la semaine dernière pour informer qu'il n'avait pas publié les avis réservés et défavorables. C'est une bonne nouvelle. Toutes les équipes pédagogiques ont travaillé pour apporter des réponses au HCERES. L'UPEC va faire une réponse par cycle. Je suis assez confiant sur le fait que finalement tout sera validé. Je rappelle que ce n'est pas le HCERES qui décide ; il fait des propositions au ministère et c'est le ministère qui décide.

LE PRÉSIDENT.– Le HCERES viendra à l’UPEC pour évaluer l’établissement la semaine du 15. Comme à chaque visite du HCERES, il y aura des auditions collectives ou individuelles extrêmement larges des acteurs de l’établissement. Vous avez normalement reçu les tableaux dans lesquels vous interviendrez ou pas, en fonction des choix du HCERES. Je rappelle que le HCERES n’est pas une agence de moyens. Si nous contestons les moyens qui nous sont attribués par l’État, le HCERES peut être d’accord avec nous, mais il ne portera pas les éléments autour de cela.

Au sujet de l’État, vous avez vu d’abord que nous avons bien fait de manifester notre mécontentement – même s’il neigeait ce jour-là – puisque nous avons changé de ministre. Il y a de bonnes nouvelles, mais très relatives. Quand on annonce une mauvaise nouvelle et qu’elle devient un peu moins mauvaise, on dit que c’est une bonne nouvelle ; mais ce n’est pas tout à fait vrai. Le compte d’affectation spéciale (CAS) pensions sera compensé à 100 %. Pour nous, cela représente 3,2 millions d’euros donc c’est une bonne nouvelle. C’est intéressant pour notre budget rectificatif (BR), cela permettra des rectifications ; nous en discuterons lors de la présentation du compte financier. Ensuite, sur les affichages – 300 millions, 200 millions, et cætera – le compte n’y est pas. Tous les acteurs l’ont relevé : l’État ne met pas suffisamment d’argent pour l’enseignement supérieur et la recherche. Il y avait déjà eu des prélèvements massifs l’année dernière, il y en a de nouveaux cette année. Par conséquent il y a un large trou. On nous annonce que c’est moins catastrophique que dans les autres ministères. Certes, mais dès l’instant où on fait une priorité pour l’enseignement supérieur, l’éducation, la recherche et l’innovation, le budget n’est pas le budget attendu. Il manque un milliard pour satisfaire aux exigences des meilleurs standards actuels de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Une autre information c’est que les travaux de la dalle avancent, vous l’avez vu. On peut marcher sur la dalle, le béton est coulé, il y a des bancs un peu partout, cela commence à ressembler à quelque chose. On voit une sortie de tunnel ; tant mieux. Il y a des essais de couleurs dans un coin, plutôt réussis. Julien ALDHUY peut-il faire un point sur la dalle ?

M. ALDHUY.– Les délais que nous vous avons indiqués sont respectés. Le béton a été coulé. Un revêtement de surface coloré doit maintenant être posé. On peut déjà le voir entre la bibliothèque et le bâtiment P. La livraison est annoncée au mois de mai, donc l’entreprise respecte les délais prévus. Des bacs sont en train d’être construits pour végétaliser la dalle. Il est prévu que le paysagiste commence à installer la terre et les plantes fin mars ou début avril, en fonction du climat ; tant qu’il fait froid, il ne peut pas le faire. Il y a encore de travaux et des déviations parce que nous sommes en train de finaliser l’accès pour les pompiers, en coordination avec la Ville de Créteil. La dalle sera globalement finalisée cet été et devrait être totalement opérationnelle à

la rentrée, sauf aléas – il y a toujours des aléas possibles avec les travaux, donc je prends des précautions.

LE PRÉSIDENT.– Nous espérons voir disparaître les tapis rouges le plus tôt possible.

1.2.Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025

M. BERNARDINO.– Nous démarrons avec l'approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 24 janvier 2025. Y a-t-il des commentaires ou des demandes d'ajouts ?

M. LEVREL.– Après le vote.

M. BERNARDINO.– D'accord. S'il n'y a pas de commentaires, je propose de faire un point sur les procurations avant de procéder au vote.

Mme HMAMOU donne les procurations.

M. BERNARDINO.– Qui vote contre l'approbation du procès-verbal ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Merci pour ce vote à l'unanimité. La parole est à Lucas LEVREL.

M. LEVREL.– L'adoption du PV me donne l'occasion de revenir sur un certain nombre de points qui ont été abordés lors du précédent CA, et qui demandent une suite.

Concernant le site de Saint-Denis, le Conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) a eu lieu depuis. La présidence de l'UPEC y était représentée comme d'habitude et elle a été interrogée sur le fait que le déménagement du site de Saint-Denis, d'après le diaporama qui avait été présenté en CA, serait l'occasion de fermer des formations. La représentation de la présidence a déclaré que cette information n'aurait pas dû figurer sur le diaporama et a regretté qu'elle y ait figuré. Cela a rassuré le Conseil de l'INSPE. Sa présidente – qui n'est pas la directrice, ce sont deux fonctions différentes – a demandé que cette remarque apparaisse dans les PV du CA ; raison pour laquelle je fais cette intervention.

Toujours au sujet du point du CA précédent sur la fermeture du site de Saint-Denis, je voudrais revenir sur le projet de site de l'INPSE à Aubervilliers, qui avait été évoqué à une époque. J'avais indiqué lors de la séance précédente que, contrairement aux affirmations du Président, ce projet n'avait pas été présenté dans les demandes de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) pour le Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 ; il avait été simplement annexé au dossier du CPER pour

information. J'avais précisé que je l'avais personnellement appris de la vice-présidente (VP) du CA qui était en fonction à l'époque. Le Président a nié cette information lors du dernier CA, accusant l'ancienne VP de m'avoir communiqué une fausse information. J'ai aujourd'hui entre les mains le compte-rendu du Conseil des membres de la COMUE du 7 octobre 2019, où l'UPEC était représentée par le Président lui-même. Il est écrit en toutes lettres, à propos du projet en Seine-Saint-Denis : « Transmis pour information hors classement. » Le projet d'Aubervilliers a donc été effectivement exclu des projets candidats au CPER. Non seulement l'information que j'ai donnée était parfaitement exacte, mais de surcroît le Président ne pouvait pas l'ignorer puisqu'il était présent en personne à ce Conseil.

LE PRÉSIDENT.– Il faudrait voir avec Raphaël GREFFE parce que pour moi il était vraiment annexé au dossier du CPER. En tout cas il a été défendu comme tel lorsque nous avons discuté avec les partenaires du CPER.

M. ALDHUY.– L'UPEC portait et défendait à l'époque un projet de nouveau bâtiment pour l'INSPE, qui a été remonté au niveau de la COMUE. Les échanges qui avaient eu lieu alors étaient arrivés à la conclusion que ce projet n'avait pas de lieu d'atterrissage. Il y avait un projet de bâtiment, mais l'idée d'Aubervilliers est arrivée après, avec une opportunité dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Fort d'Aubervilliers. Mais les partenaires n'avaient pas fait remonter le projet à l'époque, car il avait peu de chance d'être retenu, compte tenu du fait qu'il n'y avait pas de lieu identifié à ce moment-là. L'identification d'un lieu potentiel en Seine-Saint-Denis est à priori arrivé ensuite. Voilà les informations et le cheminement que j'ai réussi à reconstituer pour donner suite à l'intervention de Lucas LEVREL lors du dernier CA. Il faudrait interroger les parties prenantes de l'époque pour avoir des précisions.

LE PRÉSIDENT.– Nous avons bien mis ce projet en attelage du CPER et nous l'avons défendu ensuite dès l'identification d'Aubervilliers. J'ai mobilisé le ban et l'arrière-ban du rectorat à l'époque, ainsi que le ministère, pour que ce projet se fasse. Nous avons même visité le site largement.

M. ALDHUY.– Le projet a été porté et nous continuons d'ailleurs à le porter. Je peux témoigner de ce qui se passe depuis deux ans et demi que je suis VP du Patrimoine : nous avons eu toute une série de réunions sur ce projet avec les collectivités et le rectorat, pour essayer de convaincre les différentes parties prenantes et pour trouver un financement, tant que l'opportunité à Aubervilliers demeurait. Aujourd'hui, cette opportunité est close. Grand Paris Aménagement, qui s'occupe de la ZAC, nous a

demandé s'il pouvait disposer du foncier qui nous était réservé et, comme nous n'avions pas de financement, nous l'y avons évidemment autorisé.

Une deuxième option a été envisagée ensuite : une localisation du bâtiment à Saint-Denis dans le cadre des travaux de rénovation et de réhabilitation du centre-ville. Nous avons de nouveau sollicité toutes les parties prenantes pour obtenir les financements. Il nous fallait environ 49 millions d'euros pour créer un bâtiment neuf et mettre en œuvre le projet.

Le projet demeure aujourd'hui en termes de programmation et de stratégie, il est toujours actif et porté par l'Université.

LE PRÉSIDENT.– Nous nous sommes mobilisés politiquement. Je suis allé voir la mairie d'Aubervilliers deux fois, le département de la Seine-Saint-Denis, le préfet. Trois recteurs devaient passer, ils ne sont pas passés. Je maintiens qu'il faut un lieu totem pour ces formations, un lieu affiché mettant en valeur leur attractivité. L'attractivité de l'INSPE de l'académie est très importante, donc je continue à marteler qu'il faut un lieu dédié pour l'ensemble des formations, qui ne soit pas un lieu inique comme celui de Saint-Denis.

M. LEVREL.– Je vais préciser mon propos. Les mots ont un sens précis. « Annexé au CPER », je ne sais pas ce que cela veut dire. La COMUE envoie aux partenaires – préfet et Région – un classement de projets dont nous demandons le financement. Et il est bien écrit dans le compte-rendu que le projet de l'UPEC en Seine-Saint-Denis était transmis pour information, hors classement ; donc la COMUE n'a pas demandé de financement dans le cadre du CPER pour ce projet. C'est tout ce que je voulais dire.

M. BERNARDINO.– Nous prenons note de la remarque. J'ai un vague souvenir des discussions politiques qui avaient eu lieu à l'époque. S'agissant d'un bâtiment de l'INSPE, ce ne pouvait pas être une priorité de l'établissement, car cela aurait imputé ses autres projets dans le cadre du CPER. Il nous semblait qu'il était de la responsabilité du rectorat d'accompagner la création de ce bâtiment ; des rectorats l'ont fait dans d'autres régions. Nous avons tout de même annexé le projet pour afficher que nous le soutenions. Pour autant, il revenait au rectorat et au ministère de prendre leurs responsabilités en matière de formation des enseignants et de trouver des financements. C'était aussi une manière de ne pas le classer en dernière position.

Mme CHEVALIER.– Concernant le PV du 24 janvier, j'avais demandé un bilan annualisé du premier cycle de la Fondation UPEC. Arnaud THAUVRON a envoyé les bilans pour 2022 et 2023 ; il manque donc 2021. Cela pose des questions parce qu'il faut que nous comprenions comment sont construites les recettes et comment sont affectées

les subventions sur les différents projets. Et cela pose d'autant plus question étant donnée l'actualité. Je pense que chacun a lu la presse hier, en particulier *Libération*. Il y a une suspicion importante à propos du rôle de la Fondation. Donc je réclame un droit de suite sur ma demande et je souhaite que le sujet soit abordé dans les questions d'actualité parce que la réputation de l'UPEC est en jeu.

LE PRÉSIDENT.– Je suis bien d'accord et vous aurez les éléments. Je ne ferai qu'un bref commentaire sur ce torchon dont le narratif est plein de mensonges. Il émane de personnes internes à l'UPEC, qui manifestement ruminent toujours le passé. Je suis particulièrement choqué qu'une personne – qui n'est pas professeur des universités (PR) à ma connaissance – soit mise en cause dans la presse de cette manière. Elle est elle-même très choquée. Les remarques sur le niveau académique formulées par le journaliste me paraissent assez déplacées. Les critères donnés ne me paraissent pas fondés, d'autant qu'il n'y a objectivement pas eu de poste et d'affection de professeur. Je trouve au contraire que ce dossier a été plutôt bien mené. Il n'y a pas de suspicion sur la Fondation : vous avez tous les éléments et nous vous donnerons tous les éléments financiers. Tout cela vous a été présenté. J'encouragerai Karine GROS à présenter la chaire ; vous verrez que c'est une belle aventure.

M. THAUVRON.– Je vais vérifier s'il y a un bilan de la Fondation pour 2021. Pour 2024 nous attendons les chiffres. Je rappelle qu'un expert-comptable tient la comptabilité de la Fondation et que cette comptabilité est auditée par un commissaire aux comptes ; il y a donc un double niveau de contrôle. Dès que nous aurons les éléments, nous vous les transmettrons. Il n'y a rien à cacher au sujet de la Fondation.

M. BERNARDINO.– Concernant la chaire, le premier cycle s'est fini fin 2024 et nous sommes en train de faire les derniers bilans financiers pour justement justifier les dépenses auprès de la Fondation et faire les derniers appels de fonds pour recouvrer les dépenses de l'UPEC.

Mme CHEVALIER.– Je trouve que l'histoire, telle qu'elle est présentée dans *Libération*, est très grave. Nous souhaiterions donc obtenir la communication des courriels qui sont évoqués dans l'article, pour comprendre ce qui se passe.

J'ai une deuxième remarque, celle-ci sur l'observatoire mentionné à propos d'Érasme. Il nous a été présenté lors de la dernière séance et j'avais demandé que nous puissions être destinataires des publications. On m'avait répondu qu'elles nous seraient envoyées, mais nous ne les avons toujours pas reçues.

M. BERNARDINO.– Nous nous chargeons de vous les envoyer.

M. VALLÉE.– Je vais revenir sur l'INSPE. Vous avez dit que vous souhaitez une identité géographique et bâtiminaire pour le site, pour conserver ces formations. Très bien. Je m'étonne que nous nous soyons embarqués vers Aubervilliers et que nous n'ayons pas plutôt privilégié des discussions avec la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94) quand nous avons acheté le clocher, quand nous avons eu des bâtiments en location pour l'Institut universitaire de technologie (IUT). Dans votre programme, Monsieur le Président, vous parliez de créer des campus universitaires. J'aurais trouvé cohérent de discuter avec la SADEV 94 à cette époque, pour avoir plus de locaux, plutôt que de s'embarquer sur un autre site délocalisé. D'autant qu'il y a la colonne vertébrale de la ligne 14.

M. THAUVRON.– Ce n'est tout simplement pas possible parce qu'il faut un INPSE par département.

M. VALLÉE.– Tout se discute et la géopolitique évolue de tous les côtés. Si l'État était prêt à accueillir un bâtiment à Aubervilliers...

LE PRÉSIDENT.– De fait, cela a été évoqué. Cela n'a pas été exclu lorsqu'on était sur Vitry. Dans les discussions que nous avons à l'époque avec la VP du CA, ce dossier du Val-de-Marne n'était pas entendable, y compris pour les acteurs de Seine-Saint-Denis. Je rappelle que l'INSPE est partagé sur plusieurs universités, dont une partie se trouve en Seine-Saint-Denis. Je maintiens que la Seine-Saint-Denis est un bon lieu. Nous y recherchons d'ailleurs toujours un site.

M. VALLÉE.– Livry-Gargan est en Seine-Saint-Denis. Moi, je parlais de Saint-Denis. Quoiqu'il arrive il restera un site de l'INSPE en Seine-Saint-Denis.

M. THAUVRON.– Le projet d'Aubervilliers réunissait Livry-Gargan et Saint-Denis.

M. BERNARDINO.– Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour discuter du CPER ou du futur CPER donc je propose que nous ayons ces échanges lors d'un prochain CA.

POINTS SOUMIS À DISCUSSION

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1.Approbation de la dissolution de la COMUE Université Paris-Est et de ses modalités : répartition des activités

Un document est présenté.

M. BERNARDINO.– Le Conseil d'administration doit approuver trois choses relatives à la dissolution de la COMUE : la répartition de ses activités, la situation des emplois et le transfert à l'État, à titre gratuit, du bâtiment Bienvenüe. Nous avons déjà largement discuté de la dissolution de la COMUE lors du dernier CA. Ce qui a été arbitré et transmis au ministère a été voté par le CA de la COMUE. Nous vous avons donné, à titre indicatif, les approbations et délibérations de la COMUE. Le ministère demande néanmoins aux différents établissements de voter pour acter qu'ils sont d'accord sur les modalités de transfert des activités, des emplois et du bâtiment.

Il peut sembler étrange que nous cédions un bâtiment à l'État à titre gratuit, mais cela fait partie des activités normales. Je rappelle que nous n'avons pas la propriété de nos bâtiments ; ils appartiennent à l'État, qui nous fait des conventions d'occupation. Il y a eu un petit imbroglio concernant le bâtiment Bienvenüe et le plus simple c'est que la COMUE rétrocède le bâtiment à l'État, qui le remettra ensuite à la disposition des usagers. L'UPEC est implanté dans ce bâtiment : l'école d'urbanisme et le laboratoire d'urbanisme Lab'Urba s'y trouvent.

Nous avons trois délibérations distinctes à voter. Avez-vous des questions ou avez-vous besoin de compléments d'information avant le vote ?

M. LEVREL.– Comme ce point est dans la liste des points soumis à discussion, je m'attendais à un exposé plus conséquent sur le sujet. Si on nous dit simplement que cela a été approuvé ailleurs et qu'on nous demande d'entériner... D'habitude c'est dans les points non soumis à discussion. Étant donné l'ordre du jour très important du CA, je n'ai pas pu lire la totalité des documents mis à disposition, probablement comme la plupart des membres. Est-ce que nous pourrions avoir un passage en revue rapide du contenu substantiel de ces décisions ?

M. BERNARDINO.– La directrice générale des services peut donner des informations.

Mme GARAPON.– L'idée c'est d'assurer la continuité des activités qui sont aujourd'hui celles de la COMUE. Nous avons repris volontairement le document de la COMUE pour

que les délibérations soient totalement concordantes. Comme nous l'avions présenté lors du dernier CA, il a été proposé que l'UPEC reprenne le département des écoles doctorales et quatre écoles doctorales : « Culture et société », « Organisations, marchés, institutions », « Sciences, ingénierie et environnement » et « Sciences de la vie et de la santé ». L'Université Gustave-Eiffel (UGE) reprend de son côté deux écoles doctorales : « Mathématiques et sciences et technologies de l'information et de la communication » et « Villes, transports et territoires ». La coordination de l'ensemble des écoles doctorales est assurée par le DED, qui sera porté par l'UPEC pour le compte de l'ensemble des établissements qui auront des doctorants inscrits dans ces écoles doctorales. L'UPEC reprend aussi le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) 3EF (acronyme à préciser), tandis que l'UGE reprend le Pôle universitaire d'innovation (PUI) « Santé, environnement et ville » (SEville), la mission de projet d'amorçage, BO+ et ACC&SS Paris Est. La première délibération liste les activités qui sont reprises par l'un ou l'autre des établissements pour le compte du collectif.

La deuxième délibération approuve les modalités de gestion de ces activités, avec les emplois adéquats. Nous sommes passés en CSA pour créer les emplois permettant d'accueillir les collègues qui vont être transférés de la COMUE vers les établissements. Comme l'UPEC reprend notamment le DED, treize emplois vont être transférés à l'UPEC pour gérer le DED et les différentes écoles doctorales. L'UGE est quant à elle dotée de quatre postes par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) pour assurer ses activités ; le PUI SEville fait l'objet de financements différents et des postes seront donc créés en conséquence.

Voilà ce que je peux vous dire pour présenter un peu l'esprit de ces deux délibérations concernant les activités et les emplois permettant de gérer celles-ci.

M. LEVREL.– Quand la DGESIP transfère des équivalents temps plein (ETP), elle transfère la masse salariale et pas seulement les plafonds d'emploi ?

Mme GARAPON.– Oui. Une part de la subvention pour charges de service public (SCSP) permet bien sûr de créer ces emplois.

M. BERNARDINO.– Pour être tout à fait complet, nous n'avons pas eu la notification de transfert de la DGESIP, car il faut d'abord que les établissements approuvent et que la dissolution soit actée par la DGESIP. Nous espérons avoir la notification pour le BR, afin d'y ajouter les subventions complémentaires permettant de financer ces postes. À priori, la COMUE a eu l'accord de la DGESIP. Il semblerait que la répartition de la dotation soit 60 % pour l'UPEC et 40 % pour l'UGE, c'est-à-dire environ 600 000 euros pour l'UPEC et 400 000 euros pour l'UGE.

Mme CHEVALIER.– La prochaine convention d’occupation est-elle prête pour l’École d’urbanisme de Paris (EUP), et cætera ?

M. BERNARDINO.– Non, je crois qu’elle n’est pas encore prête.

M. ALDHUY.– L’État est en train de préparer une proposition de prolongation de la convention, pour recréer la situation des usagers actuels. C’est actuellement entre les mains du service immobilier du rectorat.

M. BERNARDINO.– S’il n’y a plus de questions, je vous propose de procéder aux trois votes séparément. Il n’y a pas de changement dans les procurations. Sur l’approbation de la dissolution de la COMUE, le transfert et la réparation des activités, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

1.2.Approbation de la dissolution de la COMUE et de ses modalités : situation des emplois et de la situation individuelle des agents administratifs (transferts des personnels)

M. BERNARDINO.– Sur la situation des emplois et la situation individuelle des agents, le transfert des personnels, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

1.3.Approbation du transfert à titre gratuit de la partie du bâtiment Bienvenue, dont la COMUE est propriétaire, à l’Etat

M. BERNARDINO.– Et enfin sur le transfert à titre gratuit à l’État de la partie du bâtiment Bienvenue actuellement affectée à la COMUE, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1.Approbation du compte financier 2024

M. BERNARDINO.– Nous donnons la parole au président de la Commission des Moyens pour qu’il nous communique les avis de cette commission sur le compte financier. Il

va faire un retour sur l'ensemble des points qui ont été discutés par la commission, y compris sur les points non soumis à discussion en CA.

Un document est présenté.

M. ALIX.– La Commission des Moyens s'est réunie mercredi dernier, le 5 mars. Quatre points étaient à l'ordre du jour. Le premier et le plus important, c'était le compte financier 2024. Nous avons également examiné le Rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET) de l'établissement, l'actualisation de la grille de tarification de la formation continue pour l'année 2025–2026, ainsi que les frais concernant la mise en place d'un service de paiement à distance pour la formation continue.

Lors de l'examen du compte financier 2024, les membres de la Commission des Moyens ont d'abord exprimé – c'est un point important à souligner – leur satisfaction de voir la dynamique de rétablissement des comptes dans laquelle s'inscrit l'établissement, de voir cette dynamique se concrétiser. Ils ont à cet égard insisté sur l'importance et la qualité du travail réalisé par les services financiers. Ce travail des services administratifs et la dynamique budgétaire – avec le maintien de la campagne d'emplois – ont été unanimement salués. Quelques interrogations ont été soulevées concernant le niveau du fonds de roulement. La nécessité de poursuivre le travail engagé a été exprimée, notamment au niveau de la Direction du patrimoine et du développement durable (DPDD). Les membres de la commission ont rappelé que bien que la trésorerie ait augmenté, cette dernière n'est pas libre d'emploi ; c'est un point important. Enfin, la commission a souligné l'importance de poursuivre la dynamique qui est engagée dans le Plan de retour à l'équilibre financier (PREF).

Concernant le RAPET 2025 et l'actualisation de la grille de tarification de la formation continue pour l'année 2025–2026, la commission a, là encore, salué le travail réalisé par les services et a adopté ces deux points à l'ordre du jour pour présentation au CA. Enfin, la mise en place d'un service de paiement à distance pour la formation continue a été saluée par les membres de la commission, parce qu'elle permet de faciliter les paiements. La question d'une future extension de ce service à la formation initiale – et éventuellement pour aider aux projets de recherche – a été soulevée.

La Commission des Moyens a adopté les quatre points soumis à l'unanimité des membres présents, pour présentation au CA d'aujourd'hui.

M. BERNARDINO.– J'imagine que vous êtes tous allés voir le premier chiffre qui nous intéresse ; le compte de résultat est positif – et nous nous en félicitons – à environ 5,3 millions. Je rappelle que le BR avait été voté à moins 7 millions. L'écart est important et je tiens à féliciter l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur ce compte financier et toute l'année pour faire en sorte que le budget de l'Université revienne à

l'équilibre. Nous avons mis dans le PREF un certain nombre de choses, dont le fait que les recettes n'étaient pas bien encaissées, ce qui avait des conséquences sur le compte de résultat. Il y a eu cette année un gros travail de l'ensemble des services financiers, dans les composantes et en central, qui ont compris que l'encaissement des recettes était vraiment devenu une priorité pour que l'Université retrouve une situation saine. Un rattrapage très important a eu lieu cette année, il a été bien plus rapide que ce que nous avons imaginé. Nous avons été prudents dans le PREF en lissant le rattrapage sur plusieurs années. Nous avons encore un peu de retard, mais c'est devenu beaucoup plus marginal. Ce rattrapage donne l'impression que nous avons un compte de résultat très positif ; mais il s'agit en fait de recettes des années antérieures que nous avons encaissées cette année. Là-dessus, nous avons encore du travail à faire, que nous sommes en train de formaliser. Les services travaillent toujours sur le circuit des recettes en particulier. Le process sera formalisé en mai ou juin, pour que tous les services aient le même niveau d'information et sachent qui doit faire quoi et dans quelle mesure.

Nous avons eu des épurements sur les comptes d'attente et les charges à payer. D'ailleurs nous allons prochainement proposer aux membres du CA volontaires une petite formation – comme l'année dernière – notamment sur ce qu'est un compte d'attente et sur les charges à payer, parce que c'est parfois un peu ésotérique.

Nous nous satisfaisons de ce chiffre, mais nous restons très prudents parce que ce chiffre comprend le versement de 2,5 millions que nous avons reçu à l'automne au titre du Contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP) et que nous n'avons pas dépensé entre septembre et décembre ; nous aurons des dépenses cette année, mais il n'y a pas d'inquiétude sur 2025 puisque nous devrions recevoir le deuxième versement du COMP cette année. Il faudra faire attention surtout en 2026, d'où l'intérêt pour nous de bien garder la trajectoire qui a été fixée. Le plan de retour à l'équilibre financier n'est pas simplement une contrainte du rectorat mais aussi un objectif pour l'établissement, de manière à aller vers un équilibre pérenne et non pas seulement vers quelque chose de transitoire. La priorité c'est donc de faire en sorte que ce qui est aujourd'hui un excédent budgétaire lié au rattrapage de retards ne devienne pas l'année prochaine un déficit parce que nous aurions relâché la trajectoire. Il faut maintenir la trajectoire, c'est l'objectif principal.

La trésorerie est très élevée. Cela a souvent un impact sur le deuxième chiffre qu'on regarde en général, le fonds de roulement. Quand il y a un compte positif, on s'attend à ce que la caisse du fonds de roulement soit remplie. C'est beaucoup parce que, encore une fois, des recettes n'ont pas été encaissées. Ce sont des choses un peu classiques pour nous. Nous sommes dans une phase très active de travaux, avec la dalle et des livraisons de bâtiment. Sur ces éléments, l'établissement fait les dépenses en anticipation et ensuite fait les appels de fonds ou les bilans financiers pour pouvoir

sortir les avances de la trésorerie et les mettre en tant que recettes de l'établissement. Nous avons beaucoup avancé sur notre fonds de roulement pour les bâtiments qui sont en train d'être finalisés. Il faut maintenant finaliser, côté DPDD, l'ensemble des bilans financiers pour pouvoir sortir les recettes, qui sont déjà en compte d'avance au niveau de la trésorerie ou qu'il faut faire en appels de fonds aux financeurs des bâtiments, puisqu'évidemment l'UPEC n'a pas décidé de financer tous ces bâtiments sur fonds propres. Dès qu'il s'agit des bâtiments et du patrimoine, les sommes sont en dizaines de millions d'euros. Le fonds de roulement a donc baissé parce que nous n'avons pas les recettes correspondantes. Un gros travail va être fait avec les services et en particulier la DPDD, afin qu'au BR nous ayons déjà une bonne partie des recettes et que nous puissions reconstituer notre fonds de roulement. Nous n'avons pas tellement d'inquiétudes. La trésorerie paraît excessivement importante, mais dans cette trésorerie il y a des avances de fonds, dont des avances de fonds du CPER, que nous n'avons pas encore titrées au titre de recettes puisqu'il n'y a pas de bilan. Nous allons maintenant faire ce travail avec la DPDD, de manière à pouvoir épurer le plus possible une fois que les bâtiments sont actés. Ce travail va être encore accentué cette année parce que nous avons des livraisons programmées : la dalle, la deuxième aile du bâtiment de la Faculté de Santé.

Je me félicite d'avoir des gens aussi engagés autour de moi pour porter ces actions et travailler sur les urgences de l'établissement.

Mme DACOSTA.– Bonjour à tous et toutes. Ce sera une présentation à deux voix. Je vous propose de commencer par les éléments budgétaires. Ensuite, je céderai la parole à Hélène DUROU pour les éléments patrimoniaux, notamment la capacité d'autofinancement (CAF), le fonds de roulement et le compte de résultat.

Les recettes ont été prévues à hauteur de 331,5 millions et le niveau de réalisation est à 329 millions d'euros, donc pas très éloigné de la prévision si on regarde les proportions. En revanche, en dépenses nous avons une sous-exécution assez importante, en autorisations d'engagement – c'est-à-dire l'ensemble des bons de commande qui ont été réalisés – comme en crédits de paiement – c'est-à-dire ce qui a été décaissé au cours de l'exercice. Il y a un écart de 25 millions entre la prévision et le niveau d'exécution. Nous verrons tout à l'heure comment cela se décline, par enveloppe. Des recettes à 329 millions d'euros et des dépenses à 322 millions d'euros, cela nous permet d'avoir un solde budgétaire à près de 7 millions d'euros – c'est la différence entre les encaissements et les décaissements. Le reste à payer est également un élément important – c'est la différence entre les bons de commande qui ont été réalisés et les décaissements qui ont été faits sur ces bons de commande. Nous avons à date un cumul à 72 millions et un écart au titre de 2024 de moins 12 millions d'euros, ce qui nous amène à un reste à payer final de 60 millions d'euros.

Quand on regarde les recettes encaissées pluriannuelles – pour 2022 et 2023 ce sont les comptes financiers qui sont comparés avec 2024 – on voit une progression assez importante. Pour information, il y a sur le diaporama ce qui a été voté au budget initial 2025. La principale recette, la SCSP, représente 112 % de l'ensemble de nos ressources encaissées en 2024. Toutes les autres ressources – soit 93,6 millions – sont liées à la formation professionnelle et aux subventions sur contrat, qu'il s'agisse de subventions sur contrat de recherche ou de celles qui financent nos travaux. Sur la SCSP, il y a 5 millions d'écart par rapport à ce qui a été identifié à l'occasion du BR. En 2023, nous avons eu une notification tardive qui n'a pas pu être comptabilisée ; le complément de 5 millions d'euros a pu être rapproché des encaissements en 2024 et vient s'ajouter à ce qui a été notifié au titre de 2024. C'est comptablement bien rattaché à l'exercice en comptabilité générale. La principale variation des autres ressources propres par rapport au BR s'observe sur les subventions d'investissement, principalement sur le patrimoine ; il y a plus de 8 millions d'écart entre ce qui a été budgétisé et ce qui a été réalisé. Sur la formation professionnelle, il y a 4 millions de réalisation au-dessus de ce qui a été estimé au BR. Pour le reste, on est sur un niveau de réalisation qui suit la prévision.

La planche suivante du diaporama sert à illustrer ce qui a été mis à disposition dans la liasse budgétaire, c'est une présentation des ressources en fonction de leurs origines : Agence nationale de la recherche (ANR), hors ANR et tous les autres types de subventions. Vous voyez les variations.

Lorsque l'on croise l'évolution des recettes et des dépenses, on voit qu'il y a un effet ciseaux, que nous présentons tous les ans : les recettes restent supérieures aux dépenses à chaque fois. Les décalages pluriannuels qu'on peut avoir sur les contrats expliquent aussi ces variations, même s'il y a une augmentation mécanique d'un des postes tous les ans, celui de la masse salariale.

Si on zoome sur les dépenses, notamment sur les crédits de paiement, nous avons un total de 322 millions d'euros, avec une sous-exécution importante dans l'enveloppe de fonctionnement, mais aussi sur l'investissement ; et il y a 5 millions d'écart à la prévision sur le personnel – 140 millions d'euros cette année.

La planche suivante présente les destinations qui sont réglementaires et cela illustre l'un des tableaux de la liasse, qui présente les dépenses par destination.

Je fais un zoom sur la masse salariale. Entre 2022 et 2024, il y a 20 millions d'augmentation. On est sur une masse salariale qui prend en compte à la fois la partie financée par les ressources propres et la partie financée par la subvention pour charges de service public (SCSP). Parmi les éléments qui expliquent cette variation de la masse salariale, il y a comme tous les ans l'extension en année pleine des mesures de l'année précédente, le glissement-vieillesse-technicité (GVT) qui n'est plus financé par le ministère depuis un certain nombre d'années, l'impact des mesures Guérini et

les variations qu'on peut observer sur les contrats qui sont financés (*inaudible*) complémentaire. Vous voyez à l'écran le schéma d'emploi tel qu'il apparaît dans la liasse, le plafond de l'État et le plafond qui est financé sur ressources propres, l'évolution pluriannuelle des équivalents temps plein travaillés (ETPT) et leur consommation par plafond, et puis l'évolution entre 2022 et 2024.

J'aime bien montrer cette planche, qui permet de comparer l'exécution et la prévision. On voit que sur les recettes nous sommes plutôt soit au niveau de la prévision, soit au-dessus de la prévision. En revanche, sur les dépenses, nous avons systématiquement un niveau de réalisation très inférieur aux prévisions, y compris sur les années antérieures à 2022.

Vous voyez enfin le récapitulatif des éléments que nous avons vus et, par anticipation, des éléments qu'Hélène DUROU va vous présenter dans les planches suivantes.

Mme DUROU.– Commençons par le résultat. Je vous rappelle qu'il mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'Université au cours d'un exercice et qu'il inclut à la fois les charges et produits qui ont un impact sur la trésorerie et toutes les opérations d'inventaire : dotations aux amortissements, provisions, variations des stocks, charges à payer, produits constatés d'avance, produits à recevoir. Cette année, le résultat est positif à 5,3 millions. Cela signifie que nos recettes sont supérieures à nos dépenses. Vous voyez une planche qui illustre l'évolution de notre résultat.

Qu'enregistrons-nous en recettes ? Tout d'abord la SCSP, qui évolue de 3,3 millions par rapport à 2023, sous l'effet principal du COMP pour 2,4 millions. Les autres produits de fonctionnement, c'est-à-dire nos ressources propres, sont en hausse de près de 30 %. On voit une amélioration très sensible entre 2023 et 2024. La première de ces recettes, c'est l'apprentissage ; viennent ensuite les subventions – 32 et 36 % – et la formation continue avec 7 %. Le reste est plus anecdotique.

Au premier rang de nos ressources propres, on trouve donc l'apprentissage, pour près de 29 millions, qui s'apprécie d'un peu plus de 2,2 millions. La formation continue représente environ 7 millions, les droits de scolarité 5,4 millions, la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) 2,7 millions, les prestations de recherche et colloques 1,7 million et la taxe d'apprentissage 986 000 euros. Je vais m'attarder sur les subventions : 32,5 millions, soit une hausse de 24 millions. Pourquoi cette augmentation très forte ? En raison de trois effets conjoints : tout d'abord l'apurement de nos comptes d'attente qui a été massif cette année, ensuite la meilleure facturation des sommes dues et enfin le meilleur recensement des produits à recevoir. Il faut savoir que la Direction des affaires financières (DAF) et l'agence comptable ont animé toute l'année des réunions bilatérales avec l'ensemble des composantes et directions pour parvenir à ce résultat. En fin d'année, la DAF a prérempli des fichiers de produits à recevoir pour les composantes et directions, ce qui a permis de les comptabiliser

de manière quasiment exhaustive. Cela n'avait pas été le cas l'année précédente et nous avons un trou de presque 8 millions, que nous avons signalé au CA comme posant question. Si on regarde la ventilation des subventions hors-SCSP, on voit que les autres entités publiques pèsent beaucoup, avec la Caisse des dépôts par exemple. Au moyen de ces recettes, nous dépensons tout d'abord en charges de personnel, qui s'élèvent à 240,4 millions. Je précise qu'au niveau patrimonial nous allons comptabiliser également, en lien avec le personnel, des provisions de compte épargne-temps (CET) pour 4,6 millions et d'heures complémentaires pour un peu plus de 3 millions ; les deux postes sont assez stables d'une année sur l'autre.

Au-delà de notre masse salariale, nous dépensons de nombreuses matières de charges. Si on fait une revue analytique entre 2023 et 2024, on note que ce sont les postes en lien avec notre patrimoine qui évoluent le plus sensiblement, notamment l'entretien des biens mobiliers et immobiliers et les prestations extérieures.

Venons-en maintenant à la CAF. Je vous rappelle que contrairement aux résultats comptables, elle ne retient que les opérations qui donnent lieu à encaissement ou décaissement. Elle va ainsi mesurer la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources propres, générées par son activité, les investissements de l'exercice. La CAF s'élève à 15,4 millions en 2024. On voit comment elle est formée ; elle est avant le résultat, on ne tient pas compte des dotations aux amortissements et aux provisions et des reprises sur amortissement et provisions. Vous voyez son évolution et le bond par rapport à 2024, pour les raisons évoquées, notamment la formation du résultat.

Le fonds de roulement est quant à lui une valeur bilancielle qui va permettre de vérifier dans quelle mesure est respectée l'une des règles fondamentales de l'équilibre financier, en vertu de laquelle les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables. Notre fonds de roulement s'élève à 4,9 millions, avec une baisse de 7,7 millions. Donc nous sommes en deçà du seuil prudentiel de quinze jours, fixé par le décret financier. Il était de seize jours en 2023. Nous allons regarder comment ce fonds de roulement est formé. On ajoute à la CAF les ressources d'investissement, on les met au regard de nos investissements et on voit qu'effectivement on a investi plus qu'on a recetté, ce qui explique cette variation négative du fonds de roulement. Vous voyez à l'écran sa trajectoire sur les dernières années. Alors pourquoi cette ponction dans le fonds de roulement ? Parce que nous sommes dans une période très active de financement de nos travaux. Il y a sur le diaporama quelques exemples de projets significatifs ; une partie n'est pas encore couverte – ou pas couverte parce que c'est de l'autofinancement – par des ressources externes. La planche suivante présente une vision par direction. On voit que la DPDD a dépensé 6 millions sans avoir de recettes correspondantes. La Direction des systèmes d'information (DSI) a dépensé

3 millions et les autres structures 4,3 millions. Forcément, cela pèse sur notre fonds de roulement cette année.

La dernière planche présente la trésorerie. Comme le disait Amilcar BERNARDINO, il n'y a pas de tension sur notre trésorerie ; 80 millions c'est 99 jours de fonctionnement et donc très au-dessus du seuil prudentiel de 20 jours. Mais il ne faut pas la confondre avec une trésorerie libre d'emploi puisque cette trésorerie comporte des avances pour lesquelles nous allons faire des dépenses dans les prochaines années.

Un nouveau document est présenté.

M. GOURBAT.– Bonjour, je suis senior manager en audit au cabinet Deloitte, je représente Éric GODEAU, commissaire aux comptes de l'UPEC.

Dans un premier temps, l'objectif de la certification des comptes est de délivrer un audit par rapport au référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux. L'enjeu est d'apporter une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fiabilité des comptes pris dans leur ensemble.

Lors de notre mission, nous avons actualisé notre connaissance de l'organisation, des processus, des faits marquants de l'année pour recenser et hiérarchiser les risques. Nous avons également adapté notre approche d'audit en fonction des risques et du niveau de contrôle interne. Enfin, nous avons réalisé des tests de cohérence et de sondage pour couvrir les risques. Nous sommes intervenus en deux temps : d'abord sur une période d'intérim est de préfinal, la semaine du 9 décembre, puis dans un second temps, lors du final, pour l'audit des comptes annuels, la semaine du 27 janvier. Nous émettrons un rapport de certification en vue de l'approbation formelle des comptes par le CA de ce jour.

Concernant les points d'attention de l'année, comme évoqué par l'agence comptable et la direction financière, parmi les éléments de contexte, il y a notamment le renforcement du cycle de la recette afin de permettre une meilleure facturation des sommes dues ainsi que leur recouvrement plus rapide. On note également une hausse des coûts de l'énergie en raison de l'inflation.

Plusieurs zones de jugement et d'estimation : les engagements sociaux, c'est-à-dire tous les droits à congé, et des estimations liées aux charges à payer, à la dépréciation pour créances douteuses et aux provisions pour litiges. Concernant les risques et points d'audit identifiés, on note la reconnaissance des revenus, le respect du principe de séparation des exercices aussi bien pour les recettes que les dépenses, et enfin le risque présumé de contournement du contrôle interne, en application de la méthodologie d'audit. Le référentiel comptable est stable. On note un nouveau décret financier – qui date de fin décembre 2024 – avec notamment trois critères d'analyse de la soutenabilité.

Concernant notre opinion sur les comptes annuels, il s'agit d'une certification des comptes au 31 décembre 2024, sans réserve et sans observation, comme l'année dernière. J'en profite pour remercier la direction financière et l'agence comptable pour leur disponibilité au cours de notre intervention.

M. BERNARDINO.– Est-ce qu'il y a des questions ? J'imagine que oui.

M. VALLÉE.– J'avais en mémoire le rapport de la Cour des comptes, qui expliquait que les comptes étaient certifiés, mais que votre cabinet avait un seuil de tolérance de 2 ou 3 millions à une époque. Est-ce qu'il y a des choses qui sont sous ce seuil de tolérance qui mériteraient que le CA soit informé ? Cela peut arriver.

M. GOURBAT.– Oui et c'est une bonne question. Nous travaillons avec un seuil de signification lors de nos missions d'audit et si on relève des éléments qui sont en dessous de nos seuils, nous les mentionnons dans notre lettre d'affirmation. Cette année, il n'y a pas de mention dans notre lettre d'affirmation sur d'éventuelles anomalies relevées au cours de l'audit.

M. LEVREL.– J'ai un certain nombre de questions sur les différentes parties présentées. Sur la partie budgétaire, dans le tableau n°2 de la liasse j'ai vu qu'en exécution, dans la ligne d'autofinancement de l'État nous sommes à moins 12,8 millions. Cela paraît énorme d'avoir presque 13 millions d'annulation de recettes de cette catégorie. J'aimerais savoir pourquoi il y a ces annulations.

Mme DACOSTA.– Ce ne sont pas des annulations, c'est simplement une variation. Il n'y a pas d'annulation de recettes une fois que les recettes sont encaissées. En fait, il y a des recettes qui ont été enregistrées auparavant dans la partie globalisée et nous avons fait le choix d'enregistrer des recettes sur la partie fléchée cette année ; c'est ce qui fait qu'il y a une variation en apparence. Mais il n'y a pas d'annulations. Si vous regardez la ligne « Financements de l'État fléchés », il y a 12 millions en plus qui apparaissent. Le fléchage n'existait pas auparavant, il a été acté en 2024 par le CA.

M. LEVREL.– J'aurais compris par exemple qu'au lieu de 12 millions et zéro, il y ait zéro et 12 millions. Mais je ne comprends pas pourquoi il y a du négatif sur une ligne étant donné que c'est un compte financier. Je n'ai pas compris. À moins qu'il y ait une correction de données antérieure ?

Mme DACOSTA.– Non, il n'y a pas de correction. C'est la manière dont cela apparaît.

M. LEVREL. – À propos du taux d'exécution, c'est quelque chose qui est récurrent : on constate tous les ans au compte financier que l'exécution n'est pas de 100 %. C'est logique puisque ce qu'on vote en BR c'est un plafond d'autorisations d'engagements et de crédits de paiements ; on ne peut pas atteindre le plafond. Mais ce qui semble transparaître de votre intervention, c'est que le taux d'exécution est très faible par rapport à ce qu'on pourrait espérer. J'aurais aimé savoir quel est le standard. Est-ce qu'il y a un standard ? Qu'est-ce que nous pourrions trouver satisfaisant comme taux d'exécution, en fonctionnement et en investissement ?

M. BERNARDINO. – Il n'y a pas de standard de taux d'exécution. Nous demandons que les services soient sincères sur ce qu'ils vont réellement dépenser. Nous avons constaté ces dernières années une sous-exécution importante du côté de la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) parce que les collègues craignent toujours, dans les contrats de recherche, d'être bloqués parce qu'ils n'auraient pas ouvert l'ensemble de leurs crédits. Il y a souvent une sous-exécution du côté de la recherche. Il y en a un peu aussi du côté des composantes, mais sur l'ensemble des composantes nous avons plus de 90 % d'exécution donc ce n'est pas catastrophique. Mais c'est compliqué pour certains domaines. Nous travaillons avec la DRV depuis l'année dernière afin de rapprocher le plus possible les prévisions et les dépenses. C'est vrai aussi pour la DSI et la DPDD, qui sont nos plus gros centres de dépenses. Il y a souvent une crainte des imprévus et finalement une réserve de crédits pour ne pas être coincé en fin d'année. Or, l'établissement est là pour faire face aux imprévus. Nous allons donc continuer à travailler là-dessus avec les différents services, en partant de l'exécuté ; c'est-à-dire que les services devront être capables d'expliquer pourquoi ils vont exécuter davantage en 2025 qu'en 2024. J'ai parfois du mal à comprendre comment, quand on n'a pas plus de paires de bras, on va exécuter plus. Il peut y avoir des achats, mais ce sera plutôt de l'investissement, pas du fonctionnement. Pour le BR nous allons donc partir de l'exécuté en 2024 – que nous avons désormais – et en discuter avec les services et les composantes afin que les prévisions et les dépenses soient plus proches cette année. Encore une fois, sur les composantes, nous étions à plus de 90 %, mais il reste de la sous-exécution. Et la DSI et la DPDD, qui sont d'importants centres de dépenses, n'ont pas de recettes pour le fonctionnement ; cela a un impact sur ce que nous ouvrons en droits à dépenses et en plafonds à dépenses.

M. LEVREL. – Je n'ai pas regardé dans l'historique, mais est-ce que ce ne serait pas lié au fait que nous n'avons plus qu'un seul BR depuis cinq ans ? Quand on fait un BR en septembre, qui est préparé en juillet, ce n'est pas facile pour les composantes de dire combien elles auront dépensé en décembre. Lors de la formation sur les questions budgétaires qui nous avait été généreusement proposée et qui était très intéressante,

l'intervenante avait dit – je l'avais déjà évoqué – que normalement il y a deux BR. Le deuxième est assez tardif, en novembre, et simultané au budget initial suivant pour pouvoir faire des reprogrammations. C'est un peu difficile de dire : vous allez devoir améliorer vos prévisions, mais il faudra continuer à faire vos prévisions en juillet.

M. BERNARDINO.– Je vous invite à aller voir les comptes financiers des années où nous avons deux BR, dont l'un était voté en novembre : nous avons la même sous-exécution récurrente. Je vous invite vraiment à aller voir ces comptes financiers. Nous avons arrêté de faire un deuxième BR il y a maintenant trois ou quatre ans. Avec un seul BR, nous pouvons justifier la sous-exécution en disant que le BR est voté tôt et qu'il peut donc y avoir des aléas dans les dépenses. Mais quand on fait voter un BR en novembre, avoir un compte financier décalé en décembre peut paraître encore plus surprenant. C'est pour cela que nous avons décidé d'arrêter les BR de novembre, qui n'amélioreraient pas le taux d'exécution.

Ce que nous avons fait cette année – Hélène DUROU l'a bien signalé – c'est essayer de mieux accompagner les composantes et les services sur les charges à payer et les produits, sur tout ce qui était disponible du côté financier. C'est bien cela qui pose un problème, il faut qu'à un moment donné les éléments soient dans le logiciel financier pour que nous puissions accompagner les services. Nous avons sorti une liste exhaustive pour être sûrs que les collègues chargés de faire les produits à recevoir et les restes à payer soient accompagnés. Cela améliore la sincérité des comptes. Pour autant, si on regarde le taux d'exécution de la DRV ces dernières années, par exemple : nous n'avons pas réduit l'enveloppe de la recherche, c'est juste que les consommations n'étaient pas faites. J'ai souvenir de plus de 10 millions d'euros d'écart entre les ouvertures de droits à dépenses et les vraies dépenses de la DRV.

Nous comprenons qu'il y ait une certaine peur. C'est un problème qui se pose aussi dans le modèle d'allocation des moyens. On raisonne toujours ligne par ligne. À la DRV par exemple, ils prennent chaque contrat de recherche, ligne par ligne, donc la marge prise sur chaque ligne n'est pas énorme. Mais le cumul fait que la marge devient assez importante. Nous sommes en train de travailler avec la DRV pour ouvrir ce qu'il paraît crédible d'utiliser dans l'année et avoir plutôt une espèce de réserve commune à l'ensemble des contrats de recherche.

M. LEVREL.– Pour continuer sur le thème de la sous-exécution, j'ai regardé le tableau n°6 sur le résultat patrimonial. Vous évoquiez le fait que le résultat était bien meilleur qu'au BR ; effectivement. Et vous évoquiez le gros travail de comptabilité pour apurer un certain nombre de comptes. Effectivement, on voit que les produits encaissables sont supérieurs de 1,6 million par rapport au BR et de 3 millions par rapport au budget initial. Ces quelques millions, au regard de la différence qu'il y a au niveau du

résultat... Le résultat prévu au BR était de moins 7 millions et il est finalement positif de 5 millions. Cela s'explique surtout par des charges décaissables qui sont bien inférieures ; c'est-à-dire qu'il y a environ 7 millions de charges décaissables en moins au compte financier par rapport au BR. Cela a un impact. Si c'est la même origine, bien que le budget et le résultat patrimonial ne reposent pas exactement sur les mêmes dates.

Mme DUROU.– C'est ce que vient de dire Amilcar BERNARDINO : la sous-exécution en dépenses a bien sûr un impact sur les charges décaissables d'un point de vue patrimonial. Effectivement, il y a les deux aspects : le fait que nous exécutons nos dépenses de manière partielle et le fait que nous avons pu recetter mieux cette année que les années précédentes. Ces deux effets jouent dans l'augmentation du résultat.

M. BERNARDINO.– Vous pouvez donner les chiffres sur les comptes d'attente ?

Mme DUROU.– Il y a plusieurs types de comptes d'attente. Si on regarde les comptes d'attente de premier niveau, c'est-à-dire ceux sur lesquels on met des sommes avant de les trier et de pouvoir les facturer : nous avons un peu plus de 6 millions à la fin de l'année dernière. Et nous avons un peu plus de 1,1 million cette année. Donc on voit qu'il y a eu un gros travail d'apurement sur ces comptes. Le sujet c'était souvent que nous ne disposions pas des bilans. Ce sont bien les recettes de l'exercice parce que les bilans ont été effectués cette année. Mais ce sont des sommes qui étaient en compte d'imputation provisoire depuis parfois plusieurs années.

M. LEVREL.– Au sujet des comptes d'attente – mais ce n'est peut-être pas exactement les mêmes périmètres – vous avez dit qu'ils comportaient des avances, que nous avons perçues ; cela explique en partie la trésorerie plus importante. Je suppose qu'une partie de ces avances sont des avances sur les travaux d'investissement, qui n'ont pas d'effet sur le résultat. En revanche, est-ce qu'il n'y a pas des recettes en attente, qui impacteront le résultat ? Quelle est la proportion des comptes d'attente qui va impacter le résultat à l'avenir ? Quelle est la proportion qui va abonder les financements pour investissement, qui ne seront pas sur le résultat ?

Mme DUROU.– Sur les comptes d'avance, nous avons plusieurs dizaines de millions, ce qui est normal puisqu'on perçoit une avance. Il faut qu'un bilan soit établi et que nous ayons dépensé de l'argent pour pouvoir passer ces sommes du compte d'avance à un compte de financement de l'actif. Cela peut être des produits de subventions donc je peux difficilement faire la répartition entre produits et financements de l'actif.

Ce que je peux dire sur les comptes de premier niveau, c'est qu'il nous reste un peu plus de 1 million. C'est majoritairement du fonctionnement. Il y a forcément un impact sur le résultat parce que certains de ces comptes sont imputés en fonctionnement, mais il est partiel puisque nous attendons d'avoir des dépenses pour faire nos imputations définitives. Donc cela se contrebalancera pour partie.

M. BERNARDINO.– Nous nous attendons à avoir plutôt du CPER et donc une grosse majorité d'investissement. Je rappelle que c'est par exemple le cas du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) avec Érasme, que c'est le cas du PIA4 que nous avons remporté dans le cadre des campus des métiers du bâtiment, et du PIA3 pour lequel nous avons reçu des avances de la Caisse des dépôts et consignations. Ce sont des projets sur lesquels il n'y a pas d'investissement, uniquement du fonctionnement. Donc il n'y a pas que de l'investissement dans ces avances. Pour tous ces projets qui donnent lieu à des avances, nous devrions en théorie faire des bilans à l'agence comptable, tous les ans, de manière à pouvoir faire une recette ; ce n'est pas toujours fait. Malheureusement c'est souvent fait seulement en fin de contrat de recherche, pour des contrats de deux ou trois ans. Et sur les projets à plus long terme, le vrai bilan exécutif est fait plutôt lorsqu'on doit justifier auprès des financeurs. Ce sont ces bilans-là qui permettent de retirer l'argent des comptes d'avance ou de faire l'appel de fonds complémentaires.

M. LEVREL.– Je conçois bien que c'est un énorme travail. L'esprit de ma question n'est pas de demander le montant exact qui va impacter le résultat ou pas. Mais au niveau politique, comme vous savez quels sont les plus gros projets, vous devez avoir une idée de combien va en fonctionnement et combien va en investissement pour ces projets. Nous pourrions avoir une indication, un ordre de grandeur ? Pouvez-vous nous dire que sur ces 80 millions de trésorerie, il y en a tant qui impacteront le résultat à terme et tant qui serviront à l'investissement ? Je pense que c'est plutôt le politique qui va savoir quels sont les projets en cours.

M. BERNARDINO.– Nous pouvons vous dire que les lignes dédiées au CPER sont 100 % de l'investissement. Mais sur les autres projets, il faudrait regarder projet par projet...

M. LEVREL.– Mais en regardant les plus gros, on peut arriver à capturer...

M. BERNARDINO.– Je finis ma phrase. Il faudrait regarder projet par projet, sachant que lors de la revoyure des projets, la ventilation peut changer. C'est-à-dire qu'au moment du bilan intermédiaire à l'ANR ou à la Caisse des dépôts, les collègues peuvent demander des modifications de leur projet, pour basculer de l'investissement

en fonctionnement et inversement. Sur beaucoup de projets, la part d'investissement est tout de même majoritaire, en particulier Sésame, et cætera pour lesquels c'est clairement de l'investissement dans la recherche qui est demandé. Alors si on ajoute le bâtiminaire, je pense que la part de fonctionnement est très largement en dessous des 50 %. Nous devons être à 15 ou 20 % de fonctionnement sur l'ensemble des projets. Même si certains projets ont des parts de fonctionnement bien plus importantes, c'est écrasé par la part bâtiminaire des projets du CPER.

M. LEVREL.– Merci. Ensuite j'ai deux questions sur les projets pluriannuels d'investissement immobilier. D'ailleurs je relance une troisième fois une question que j'avais posée. Au compte financier de 2022, je crois, des projets pluriannuels d'investissement avaient disparu du compte financier. Ceux qui étaient finis, avec un reste à encaisser nul, avaient été sortis. Mais deux projets avaient un reste à encaisser une année et l'année suivante ils n'apparaissaient plus dans le tableau. J'avais demandé s'il était possible d'avoir un bilan sur ces deux projets parce que nous avons l'impression qu'il restait quelques millions que nous n'avions pas encaissés. S'ils disparaissent... Est-ce que nous avons fini par toucher cet argent-là ou pas ?

M. BERNARDINO.– Cela fait partie des sujets que nous évoquons avec la DPDD en ce moment, justement. Certains projets se trouvent encore dans le tableau sans qu'on comprenne pourquoi. Nous allons travailler avec la DPDD prochainement sur l'état d'avancement et l'encaissement des recettes. C'est une question qui avait été posée par les services. Cela fait partie des alertes que nous avons. Il faut suivre mieux ces tableaux dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

M. LEVREL.– Toujours sur les encaissements, j'ai examiné le tableau des projets qui sont en cours. La dernière fois, j'avais fait remarquer – nous avons eu une explication – qu'il y avait eu un changement d'infocentre qui avait induit des petites modifications dans les encaissements et dans les crédits engagés. J'avais constaté que, par exemple en 2022, si on faisait le total des années antérieures et de l'année 2022, on ne retrouvait pas le montant qui était écrit au compte financier de 2023 au titre des années antérieures à 2023. Il y avait un petit décalage et il nous avait été dit que c'était le changement de quelques règles qui entraînait ces petites modifications. Parmi ces modifications, il y en avait une assez importante : dans la construction du Bâtiment de recherche biomédicale (BRB), le total d'encaissement jusqu'en 2022 était indiqué à 475 000 et dans la comptabilité de 2023, il était affiché à 4,5 millions. À la limite c'était bien, on allait toucher 4 millions de plus que ce qui avait été calculé. Cette année, c'est l'inverse. Si on fait le total au compte financier de 2023 nous étions censés recevoir 9,6 millions d'encaissements et là il est écrit que nous n'avons reçu

que 5,5 millions. C'est un petit peu plus ennuyeux de voir que finalement nous avons 4 millions de moins que ce qui était prévu.

M. BERNARDINO.– Là, à chaud... Nous notons la remarque.

M. LEVREL.– Si nous pouvions avoir une réponse à froid, ce serait bien.

Ensuite, pour la réorganisation des locaux du bâtiment P, il y a un phénomène un peu similaire, mais pour les crédits de paiement donc c'est moins gênant ; on découvre que finalement nous avons dépensé 700 000 de moins que prévu. Il y a encore des totaux qui ne sont pas cohérents avec le compte financier précédent.

Je voulais signaler aussi que sur trois projets, nous avons actuellement un besoin de trésorerie supérieur au prélèvement de trésorerie, c'est-à-dire que le total des crédits de paiement que nous avons faits, donc le total de ce que nous avons payé, moins les subventions que nous avons encaissées, c'est plus que ce que nous devons mettre au projet au total. Nous espérons bien encaisser ce que nous devons encaisser, pour ne pas avoir à dépenser plus que ce qui était prévu. En sachant que cette avance que nous faisons, pour le BRB s'élève tout de même à 1 million ; c'est 600 000 pour les travaux du bâtiment L et un peu moins pour les salles de cours.

M. BERNARDINO.– Julien ALDHUY a peut-être des éléments de réponse.

M. ALDHUY.– Sur cette idée qu'à la fin l'Université dépense plus sur les projets, en particulier sur les projets du CPER et tous les projets qui bénéficient de financements externes... Cela s'explique par le fait que les financements externes – c'est la règle du financement externe, sur laquelle on peut avoir un avis réservé comme c'est mon cas – ne sont jamais actualisés. Quand on obtient X millions en année N, qu'on fait les travaux en année N+2, N+3 ou N+6 parce que cela prend du temps, quoiqu'il se passe on n'a pas plus d'argent que ce qui était prévu au départ. Or, les travaux coûtent plus cher et la programmation des projets évolue en cours de route. Donc sur la majeure partie des projets il y a un dépassement. C'est le cas sur à peu près tous les projets du CPER, c'est un peu le cas sur tout ce qu'a financé le Plan de relance et c'est souvent le cas sur tout ce qui est lié à des financements externes. Ces financements externes sont fixes, mais le coût des projets évolue.

Mme FLEURY.– Au-delà des tableaux que vous nous avez présentés, je voudrais revenir sur un petit point que vous avez souligné, Monsieur le Vice-président. Vous avez dit que l'objectif c'était de maintenir la trajectoire amorcée et, au-delà du PREF, d'atteindre une sorte d'équilibre pérenne sur le temps long. Est-ce que cet équilibre

pérenne sur le temps plus long s'accompagnera nécessairement, selon vous, de prélèvements supplémentaires pérennes sur les composantes et les services ?

M. BERNARDINO.– Non. Si vous regardez le PREF, les prélèvements étaient cette année, de même que les efforts faits sur la campagne d'emplois étaient indiqués sur deux campagnes d'emplois. Je vous rappelle que nous avons été plutôt souples sur celle-ci. Je n'ai pas de prélèvements nouveaux en tête, pour ma part. Je pense que nous avons demandé suffisamment d'efforts aux composantes. Elles ont bien joué le jeu, dans un objectif de campagne d'emplois plus large. Là-dessus nous avons respecté et nous respecterons. Donc à ce stade il n'y a aucun prélèvement supplémentaire, nous n'avons absolument rien ajouté là-dessus. Je le redis : le principal travail que nous devons faire c'est plutôt de faire en sorte que les demandes faites par les différents services de droits à dépenses soient plus proches de la consommation à la fin. Nous avons déjà commencé à travailler avec la DSI, la DPDD et la DRV qui sont en dehors du périmètre des composantes, mais pour lesquelles c'est vraiment important de faire des projections qui soient un peu plus proches de ce qu'elles ont la capacité de réaliser dans l'année. Je pense qu'il faut sortir du « on aimerait bien » et aller vers « ce qu'on a la capacité de faire avec les forces qu'on a cette année ».

Mme CHEVALIER.– J'ai une question sur l'élévation du montant des loyers. Le loyer de Pyramide prend 20 %. Le loyer d'Actipark, à Sénart, est multiplié par trois ou quatre. Est-ce qu'il y a une explication à cette élévation subite des loyers ?

M. BERNARDINO.– Des loyers ou des charges ?

Mme CHEVALIER.– Des loyers. Pyramide c'est 2,324 millions d'euros en 2024, contre 1,9 million auparavant.

Mme DUROU.– Nous avons soumis cette question – ainsi que d'autres, relatives aux autres postes de dépenses – à la DPDD et nous attendons un retour. Il y a des sujets de personnel en ce moment et nous n'avons pas la totalité des réponses, mais nous avons demandé pour mieux comprendre.

M. BERNARDINO.– Sur le bâtiment de Sénart, que je connais, l'augmentation doit être due à l'inflation ou autre.

Mme CHEVALIER.– C'est Actipark, je ne sais pas ce que c'est.

M. BERNARDINO.– C'est le bâtiment H de Sénart.

Mme CHEVALIER.– Le loyer s'élève à 588 000 euros en 2024, contre 135 000 en 2023. Ce n'est pas 20 % là.

M. BERNARDINO.– Je confirme que le loyer était déjà à environ 500 000 avant.

Mme CHEVALIER.– C'est donc une erreur.

M. VALLÉE.– Le loyer était de 467 000 euros, pour être précis. Mais nous n'avons loué le bâtiment qu'à partir de septembre ; peut-être qu'il était chiffré en année pleine dans le PREF et que là il ne l'est pas.

M. BERNARDINO.– Non, parce que ce bâtiment nous l'avons depuis un petit moment. Nous devons être dans la cinquième année du bail. Mais je confirme que nous ne payions pas un loyer de 135 000 euros.

Mme CHEVALIER.– Pendant que j'ai le micro, je pose la question : est-ce que nous allons examiner le RAPET ou pas ?

M. BERNARDINO.– Oui.

M. VALLÉE.– Vous avez fait un petit bilan des locaux que vous louez, mais dans un autre document il y avait d'autres locaux loués. Ce serait bien de faire le bilan de tous les loyers que paie l'UPEC. À une époque il y avait Babylone pour 131 000 euros, il y avait la Pyramide, Métroscope aussi, Chérioux et cætera. On fait un bilan comptable de tous les loyers et de tous les bâtiments que l'UPEC est obligée de louer, on ne fait pas qu'un petit focus, avec des montants qui ne correspondent pas d'une année sur l'autre.

M. BERNARDINO.– Nous ne chargeons pas les directions, qui ont des difficultés en ce moment sur la partie financière. Il faut que nous les accompagnions un peu mieux pour avoir des choses plus qualitatives.

M. VALLÉE.– Je suis d'accord avec vous, mais quand on fait un tableau une année N, la logique veut qu'on l'actualise l'année N+1 ; cela fait gagner du temps. Si on refait un deuxième tableau, on perd du temps.

M. BERNARDINO.– Encore une fois, cela dépend des données qui sont remontées.

M. VALLÉE.– D'ailleurs nous payions pour Bienvenue Marne-la-Vallée et on ne devrait plus payer puisque le bâtiment sera le nôtre, c'est bien cela ? Nous sous-louions un bâtiment qui était mis à disposition par l'État ? Je voyais, dans ce fameux tableau : 33 000 euros.

M. BERNARDINO.– Il s'agissait des charges ?

M. VALLÉE.– Non, il ne s'agit pas des charges. À moins que le tableau que j'ai sous les yeux contienne des erreurs.

M. ALDHUY.– Pour être précis, le rez-de-chaussée et les trois étages du pôle A du bâtiment Bienvenue appartenaient à la COMUE ; ce n'était pas un bâtiment de l'État. Le bâtiment Bienvenue est une copropriété entre l'État, la COMUE et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), un autre organisme. L'UPEC et l'UGE étaient locataires de la COMUE. La logique – je parle sous le contrôle de Marie GARAPON qui suit cela – c'est que l'État récupère les locaux dont la COMUE était propriétaire ; maintenant qu'ils appartiennent à l'État, ce dernier va faire une convention d'utilisation pour les usagers. Nous avons aujourd'hui des échanges avec l'UGE dans le cadre de cette convention et il y a l'idée que, puisque nous avons comme objet commun l'EUP et Lab'Urba, nous puissions occuper les locaux à titre gracieux du point de vue du loyer et continuer à payer les charges. Donc nous devrions en effet ne plus payer le loyer.

M. VALLÉE.– Vous avez fait une réponse assez longue, mais c'est ce que j'avais dit.

M. ALDHUY.– C'était pour expliquer un peu le mécanisme, pour être précis sur quoi appartient à qui.

M. VALLÉE.– Nous louons des bâtiments à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) parce que des laboratoires y sont installés. Est-ce que, dans le cadre de la restructuration de la Faculté, nous paierons moins de loyer quand tout sera fini, du fait que des laboratoires reviendront sur la Faculté de Santé ? Oui ou non ?

LE PRÉSIDENT.– La réponse est oui. Nous garderons des locaux à l'ENVA, mais tous ceux que nous louons pour faire les chaises musicales nous ne les aurons plus.

M. BERNARDINO.– Nous allons passer à l'approbation du compte financier 2024. Il n'y a pas de changements dans les procurations. Qui vote contre ? Une voix contre.

Procurations contre ? Abstentions ? Trois abstentions. Procurations abstentions ? Je vous remercie. Le compte financier est donc voté.

LE PRÉSIDENT.– Je veux dire un mot de remerciement. Merci à toutes les équipes qui ont travaillé sur le compte financier. Le fait qu'on soit en positif est tout de même une bonne nouvelle. Merci à l'ensemble des services financiers et comptables pour le travail effectué. Merci également à l'équipe politique et tout particulièrement au VP du CA qui a mené ce budget vers cet atterrissage plus rapide qu'attendu ; je le remercie personnellement.

2.2.Approbation du Rapport annuel de performance de l'établissement 2024

M. BERNARDINO.– Nous passons au RAPET 2024. Je vais faire un petit mot d'introduction et quelques rappels. Le Projet annuel de performance de l'établissement (PAPET) 2025 vous a été présenté en décembre. L'approbation porte sur le RAPET 2024. Nous avons dû rester sur le format du PAPET 2024, l'ancien format. Nous vous avons présenté un nouveau format, mais nous avons eu confirmation que le RAPET 2024 devait faire écho au PAPET 2024. Le format n'est donc pas celui qui vous a été présenté en décembre, c'est l'ancien format. Les indicateurs et autres restent ceux du PAPET 2024.

Un document est présenté.

Mme VU.– Bonjour à toutes et tous. Je m'appelle Ngan Ha VU, je suis chargée d'aide au pilotage au pôle « Pilotage, qualité audit » au sein de la Direction de la Transformation (DT). Je travaille avec Alexandre BRUN sur le RAPET 2024. Annexé au compte financier depuis 2006, le RAPET est défini comme un rapport de suivi et d'analyse d'exécution du PAPET qui est une annexe obligatoire au budget de l'établissement. Dans le RAPET nous mesurons et justifions des écarts entre les prévisions proposées dans le PAPET et les données réalisées. En même temps, le RAPET est un outil de suivi des engagements dans le cadre du contrat de site. Il nous fournit des indicateurs pertinents pour l'élaboration des stratégies. Le RAPET définit cinq axes stratégiques issus du volet spécifique du contrat de site. Parmi les vingt indicateurs regroupés dans le document, onze indicateurs sont issus du contrat de site. C'est la raison pour laquelle à la fin du contrat de site 2021–2025 nous avons proposé une nouvelle structuration du PAPET, au CA du mois de décembre de l'année dernière. Le RAPET 2024 est donc un document construit selon l'ancienne structuration ; il sera renouvelé lors de la prochaine édition afin d'intégrer des

indicateurs actualisés et adopter une nouvelle approche du pilotage de la performance.

Maintenant, je vais parler de quelques éléments marquants de chaque axe stratégique. Le premier axe c'est le positionnement stratégique de l'UPEC dans la région de l'Est parisien. Nous commençons tout d'abord par une présentation générale du positionnement et de la structuration de l'établissement. Après, nous proposons des analyses de trois populations : étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs, et personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, de santé, sociaux (BIATSS). Il y a une projection de l'évolution des effectifs étudiants à l'horizon 2035, en tenant compte des dynamiques et des pressions démographiques dans l'Est parisien. Pour la population des enseignants et enseignants-chercheurs, une forte proportion d'enseignants du premier et du second degrés a été constatée ; cela s'explique par la présence de l'INSPE et des deux IUT. Concernant les personnels BIATSS, il y a toujours une surreprésentation des catégories B et C en raison d'une organisation multisite, avec les dix-sept campus de l'UPEC.

Passons au deuxième axe, la stratégie scientifique et la pluridisciplinarité. En 2024, l'UPEC remonte dans le classement de Shanghai avec seize champs disciplinaires. Et malgré une baisse du nombre de doctorants en première année, nous avons constaté une forte hausse des revenus issus de la valorisation de la recherche, avec un taux de croissance de 26 % par rapport à l'année 2023.

Concernant la politique de formation et la réussite des étudiants, les résultats sont très motivants, avec un taux de passage en M2 au-dessus de la prévision et des taux de réussite en deux ans approchant des attentes. Les taux de réussite en licence en trois et quatre ans suivent la tendance de la moyenne nationale. Il y a une augmentation continue des contrats d'apprentissage. Pour les formations continues, nous avons remarqué une progression des taux d'obtention des diplômes.

Le quatrième axe concerne la stratégie partenariale et internationale. Il y a une baisse de la mobilité, liée en partie à l'augmentation du coût de la vie en Île-de-France, mais aussi à la modification des comportements des étudiants, qui privilégient les modes de mobilité hybrides et en distanciel.

Sur le dernier axe, nous avons obtenu des résultats financiers très encourageants. Il y a une augmentation des ressources encaissables et des ressources propres, traduisant notre effort pour revenir à l'équilibre financier. Le résultat net comptable positif s'établit à 126 millions d'euros. Le fonds de roulement net continue à diminuer, mais reste positif à 4 millions d'euros.

Voilà pour le RAPET 2024. Avez-vous des questions ?

Mme CHEVALIER.– J'ai quelques questions de détails et une question de fond sur ce RAPET. Je commence par la question de fond. Nous avons voté le compte financier,

or toutes les colonnes des tableaux des trois ou quatre dernières pages, à propos de 2024, sont en grisé ; c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été actualisées. C'est dommage. Je comprends que les différents services travaillent à flux tendu, mais il aurait fallu remettre dans les tableaux les données telles qu'on vient de les voter dans le compte financier. Je crois que c'est dans les pages 25 et 26. Cela ne me paraît pas très compliqué.

Mme VU.– J'ai envoyé une version actualisée. Donc normalement vous devriez trouver toutes les données financières actualisées dans la version d'hier.

Mme CHEVALIER.– Entre les documents qui n'y sont pas au moment où nous sommes convoqués, les documents qui arrivent de manière perlée sans que nous soyons prévenus, jusqu'à la veille... Franchement, quand on a une activité d'enseignement et de recherche, c'est impossible de suivre. Je me suis coltiné 27 pages ce matin entre 7 et 8 heures pour ne pas voir la dernière version, si je comprends bien ?

M. BERNARDINO.– Dans la dernière version, la seule chose qui a été actualisée ce sont justement les données financières qui n'y étaient pas.

Mme CHEVALIER.– J'espère qu'il n'y a que cela qui a changé.

M. BERNARDINO.– Il n'y a que cela qui a changé. Cela ne vous a pas échappé, nous avons avancé le CA d'une semaine à cause de la contrainte liée aux LDG ; nous souhaitons que les LDG soient votées avant l'ouverture de la campagne. Avancer le CA d'une semaine a évidemment mis en flux tendu la DAF ; on a amputé une semaine et il n'a échappé à personne que même si l'établissement n'est pas fermé les quinze jours de février, les vacances perlées font que c'est très compliqué pour les services d'échanger avec les autres. Donc les services ont fait ce qu'ils ont pu. Je vous confirme bien que nous avons été harcelés par le service qualité sur les données financières. Elles ont été transmises une fois que nous avons eu la certification du commissaire aux comptes et que les choses nous paraissaient correctes. Dès qu'elles ont été reçues, elles ont été intégrées. Cela a été mis à jour seulement hier et nous nous en excusons bien évidemment. Seules les données financières ont été ajoutées, pour avoir un dossier complet.

Mme CHEVALIER.– Quelques remarques de détails. D'abord, il y a des intitulés que je ne connais pas. Je ne sais pas que c'est « PEI licence » et « PEI master ». Il aurait fallu mettre une note de bas de page.

M. THAUVRON.– C'est pour « programme d'échange international ».

Mme CHEVALIER.– Cela fait plusieurs années que je soulève cet aspect : ce qu'on perçoit dans l'évolution de la population étudiante, c'est la baisse relative des étudiants inscrits en master par rapport à ceux inscrits en premier cycle. Je trouve qu'il y a un sujet d'inquiétude. Comment cela s'explique ? Est-ce que c'est analysé ?

M. BERNARDINO.– Il peut y avoir deux effets. Je n'ai pas regardé, ce sont seulement des hypothèses. Il peut y avoir de bonnes nouvelles : le taux de réussite est meilleur et donc nous avons plus d'étudiants en licence. Il y a inévitablement le passage au BUT, qui ajoute une troisième année ; et on sait que le poids des deux IUT sur l'établissement n'est pas négligeable, cela peut avoir un effet. Il y a forcément une grosse augmentation avec les ouvertures des nouvelles filières en IUT, avec les cinq nouveaux départements. Effectivement, tout cela augmente le poids de la licence.

Mme CHEVALIER.– Oui, mais il y a le poids relatif et le poids absolu. En poids absolu, l'effectif des étudiants inscrits en master baisse aussi. Entre 2023 et 2024, il passe de 7 496 à 7 400 et il me semble que c'était pareil les années précédentes. Cela fait plusieurs fois que j'interviens sur cette question. Finalement, est-ce qu'on a une politique attractive pour les étudiants en master ? À la fois pour conserver nos étudiants, ceux qui font leur premier cycle à l'UPEC, mais aussi pour en attirer ?

M. BERNARDINO.– Arnaud THAUVRON a peut-être des explications ?

M. THAUVRON.– Il y a deux éléments de réponse, en plus de ce qu'a déjà dit Amilcar BERNARDINO. En termes de proportions entre licences et masters, nous avons eu une politique très active de réduction des capacités d'accueil en première année de licence pour les formations qui accueillaient des publics très fragiles ou qui n'avaient pas le profil adapté ; je pense notamment aux bacs professionnels en Lettres, Langues, Sciences humaines (LLSH). Mais nous avons conscience de ce déséquilibre et dans la nouvelle offre de formation, l'offre en master a été repensée pour être beaucoup plus attractive. Il y a un gros effort des composantes pour rétablir l'attractivité.

M. BERNARDINO.– Le fait que les étudiants puissent maintenant candidater à tous les masters d'Île-de-France a peut-être aussi un effet.

M. THAUVRON.– L'effet de MonMaster a été catastrophique, notamment au niveau de l'INSPE où il y a eu un effondrement des effectifs.

Mme CHEVALIER.– Ma dernière question concerne la part d'étudiants en apprentissage : ne sommes-nous pas trop optimistes ?

M. THAUVRON.– Cette année, aux dernières nouvelles, nous avons dépassé les 4 100 apprentis ; nous sommes donc au-delà de ce que nous avons prévu les autres années. Nous arriverons probablement à un plateau à un moment, mais pour l'instant nous sommes toujours dans une dynamique de développement de l'alternance. Et la plupart des nouvelles formations qui vont ouvrir dans le cadre de la nouvelle offre de formation seront en apprentissage. Par exemple, la Faculté de LLSH ouvrira cette année un master de Français langue étrangère (FLE) qui sera en apprentissage. Je le rappelle, l'apprentissage est un facteur de réduction des inégalités sociales.

Mme CHEVALIER.– Mais si les 25 milliards que l'État octroie à l'apprentissage... Si le robinet se tarit, nos étudiants en master auront du mal à trouver des alternances.

M. THAUVRON.– Je suis beaucoup plus optimiste. Il y a eu beaucoup d'abus, comme on a pu le voir dans la presse ces derniers jours. Je pense qu'il y aura une sélection par la qualité et que l'Université pourra tirer son épingle du jeu. Ce sont les formations les moins qualitatives qui subiront les conséquences immédiates de la réduction éventuelle du budget.

Mme CHEVALIER.– Je suis tout à fait d'accord. Et c'est peut-être l'occasion – puisqu'Arnaud THAUVRON ouvre un boulevard – d'évoquer l'ouvrage qui vient de sortir à propos d'une officine privée dont on a déjà parlé ici, qui s'appelle Galileo. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une adresse des présidents d'universités à l'État, à partir de cette publication, pour lui demander de faire le ménage ? Parce que les étudiants se retrouvent sur MonMaster ou sur Parcoursup face à ces formations, dont ni les étudiants ni leurs parents ne peuvent discerner la qualité. Nous, nous le savons, mais la plupart des familles ne le savent pas. Donc est-ce que France Universités ne pourrait pas exiger quelque chose de l'État à ce sujet ? Au-delà des labels, parce qu'il y en a trop ; personne ne comprend rien aux labels, encore moins les familles.

LE PRÉSIDENT.– Les réductions sur les officines viennent aussi d'une action concertée des universités. Cela a été fait, cela a été rappelé. Je pense qu'il nous faut également mettre en lisibilité nos forces. Nous ne sommes pas forcément les meilleurs en communication, en tout cas par rapport à certains secteurs privés qui finalement arrivent à vendre des choses assez pauvres. La nouvelle offre de formation sera l'occasion de mettre en exergue la qualité des formations de l'Université.

M. BERNARDINO.– Pour Parcoursup, le choix de l'État avait été de mettre un maximum de formations, y compris privées, pour que les étudiants puissent trouver quelque chose. On voit que cela a conduit à des dérives. Nous avons même vu l'État nous faire la promotion d'officines privées non qualitatives. C'est la responsabilité de l'État de faire le ménage. Il a annoncé qu'il allait fermer un certain nombre de formations sur Parcoursup. Cela crée de la frustration chez les jeunes qui ont l'impression qu'il y a moins de places disponibles au global. Mais il ne faut pas mélanger tout le privé non plus ; là nous parlons du privé à but lucratif.

Vous évoquiez les labels. Je trouve qu'il y a un label qui n'est pas assez valorisé c'est la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG). Les établissements privés à but non lucratif qui font l'effort d'aller chercher ce label sont évalués par le HCERES sur le pilotage et autres. Cela pourrait faire partie des choses que le ministère pourrait imposer en termes de qualité. Il faudrait forcer les établissements privés à passer des évaluations auxquelles les établissements publics sont soumis.

Je vous propose de voter le RAPET 2024. Auparavant je veux féliciter les équipes pour leur travail sur les PAPET et les RAPET. Alexandre BRUN n'est pas là, mais on lui transmettra. Y a-t-il des changements dans les procurations ?

Mme HMAMOU annonce une nouvelle procuration.

M. BERNARDINO.– Qui vote contre l'approbation du RAPET 2024 ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

Vote d'une motion

LE PRÉSIDENT.– Je vous propose, comme la marche démarre à 13h30, de voter la motion si vous avez eu le temps de la lire. Souhaitez-vous que je la lise et que nous l'adoptions ? Je vais la lire, c'est très court.

« Considérant,

- Le rôle moteur des États-Unis dans la recherche et la formation scientifiques planétaires ;
- Le passé et la tradition américaine d'accueil des meilleurs scientifiques du monde entier, notamment lors des périodes les plus sombres de l'histoire ;
- Les coupes budgétaires et suppressions de postes de grande ampleur avec des motivations idéologiques et politiques à l'œuvre aux États-Unis ;
- Que la communauté scientifique mondiale est une et unie et que limiter la liberté académique de certains chercheurs revient à menacer toutes et tous les chercheurs ;

- Que la science, les savoirs et la liberté académique sont des fondements des démocraties.

L'UPEC

- Affirme sa solidarité avec toutes et tous les collègues scientifiques américains entravés dans leur capacité d'exercer leurs activités de recherche et de formation ;
- Soutient le mouvement Stand-up for Science ;
- S'associe à la journée d'action mondiale du 7 mars initiée par nos collègues scientifiques américains et appelle à participer au rassemblement qui se tient à Paris à partir de 13h30 ce jour ;
- Affirme son attachement à la liberté académique et à l'indépendance de la recherche scientifique vis-à-vis des idéologies et intrusions politiques ;
- Alerte sur les conséquences graves et très directes de l'arrêt des programmes de recherche annoncés dans tous les domaines et en particulier dans les secteurs de la santé, du spatial et de l'environnement ;
- S'inquiète des attaques brutales dont sont la cible les Sciences humaines et sociales, et tout particulièrement les études de genre ;
- Appelle à la mobilisation dans la durée pour défendre le savoir face à l'obscurantisme et au rejet. »

Mme CHEVALIER.– J'ai de petites propositions cosmétiques. « Affirme son attachement à la liberté académique et à l'indépendance de la recherche scientifique vis-à-vis des idéologies et intrusions politiques », je propose de le reformuler par une phrase que je trouve plus précise dans l'appel de Stand-up for Science en France. J'en reprends un morceau, une phrase de l'appel : « Rappelle que l'une des conditions nécessaires pour la production et la transmission de la connaissance scientifique est la liberté et l'autonomie vis-à-vis de tout pouvoir ». Cela dit à peu près la même chose, mais je trouve que c'est plus ouvert.

LE PRÉSIDENT.– Cela me va bien.

Mme CHEVALIER.– Et dans la phrase « S'inquiète des attaques brutales dont sont la cible les Sciences humaines et sociales, et tout particulièrement les études de genre », j'aurais bien ajouté « et la recherche sur les inégalités sociales et les discriminations » parce que cela va ensemble.

LE PRÉSIDENT.– Parfait.

Mme CHEVALIER.– Et enfin je propose de remplacer « Appelle à la mobilisation dans la durée pour défendre le savoir face à l’obscurantisme et au rejet » par un autre morceau de l’appel de Stand-up for Science en France : « Appelle à la mobilisation dans la durée pour défendre les sciences et les humanités, la liberté académique et l’université comme piliers d’une société démocratique ».

LE PRÉSIDENT.– Parfait. Nous prenons note. Y a-t-il d’autres propositions ? Non. Je vous propose de voter la motion avec les modifications proposées par Véréne CHEVALIER. Ainsi nous pourrions l’envoyer et la diffuser largement. Qui s’y oppose ? Procurations contre ? Qui s’abstient ? Procurations abstentions ? Merci.

Nous réfléchissons par ailleurs à proposer une position de professeur invité, voire associé. Je pense que le projet « Make our planet great again » va être de nouveau activé, pour pouvoir accueillir des chercheurs américains dans des domaines ciblés, notamment toutes les études sur le genre, les inégalités, et cætera, mais aussi en sciences de l’environnement. Pour le moment c’est en réflexion, c’est juste une idée. Il faut réfléchir pour voir sur quelles lignes de financement ce serait possible. Mais je trouve que ce serait bien d’afficher quelque chose, au-delà de la motion.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation de la campagne d’emplois complémentaire BIATSS

Un document est présenté.

M. BERNARDINO.– Nous passons au point sur la campagne d’emplois supplémentaire des personnels BIATSS. Nous avons évoqué tout à l’heure le transfert des activités et du personnel de la COMUE ; cela nécessite évidemment de voter l’augmentation du plafond d’emploi. Nous en avons profité pour demander aux services s’il y avait d’autres postes à ajouter à cette campagne d’emplois complémentaire, pour pouvoir vous présenter l’ensemble des éléments qui impactent le plafond d’emplois.

Il y a trois volets différents. D’abord il y a les treize postes de la COMUE. À cela s’ajoutent trois nouveaux postes : deux à la Direction générale des services (DGS) et un à la Faculté de santé. Une des préconisations de l’audit de la Faculté de Santé était d’avoir un responsable des examens parce qu’il y a de plus en plus d’examens ; nous connaissons l’enjeu d’avoir des résultats d’examens corrects, ceux-ci donnant lieu à des classements. Un responsable coordonnera donc l’ensemble des examens qui sont de plus en plus réguliers. Concernant les postes à la DGS, nous avons un poste de directeur général des services adjoint pour s’occuper des projets transverses, qui n’a pas été renouvelé ; nous réfléchissons en effet à élargir ses fonctions. Néanmoins,

nous constatons que nous avons besoin de quelqu'un à la DGS qui coordonne ces projets, qu'il faut porter. Nous avons donc créé un poste de chargé de mission « Méthode et organisation » pour piloter ce type de projet en attendant que soit défini le périmètre du futur directeur général des services adjoints. Pour l'instant, nous sommes encore en discussion. Le deuxième poste ouvert à la DGS est un poste de responsable des opérations financières transverses. Cela rejoint un peu la problématique évoquée tout à l'heure sur la DPDD ; nous constatons qu'il nous manque un étage intermédiaire, quelqu'un qui, en central, puisse nous alerter sur certains services qui sont en difficulté, qui fasse un peu de contrôle de gestion et qui vérifie les chiffres en amont. C'est le début d'un noyau de centralisation de la fonction financière des services centraux. Nous nous posons la question de savoir si finalement nous ne devrions pas avoir quelqu'un qui pilote un peu plus les recettes pour avoir un périmètre plus restreint et plus professionnel sur cette partie qui pose des difficultés. Donc nous démarrons avec un poste de responsable et ensuite nous aurons certainement la volonté de recentraliser la fonction financière pour les services centraux. Actuellement, cela se répartit sur l'ensemble des services qui ont chacun une ou deux personnes assurant les fonctions financières ; cela pose parfois des problèmes.

Enfin, sur les financements Érasme qui étaient disponible, il a été décidé de faire une campagne supplémentaire de douze postes de post-doctorants sur cette année. Cela nécessite forcément, étant donnée la volumétrie, que le plafond d'emploi puisse être augmenté en conséquence.

Nous avons passé ces éléments au Comité social d'administration (CSA). Il y a eu trois votes pour et six abstentions sur les post-doctorants. Sur les trois emplois permanents, il y a eu neuf abstentions. Et sur les postes de la COMUE il y a eu six voix pour et trois abstentions.

Mme FLEURY.– Au-delà des postes de la COMUE, vous avez dit avoir demandé aux services et aux composantes s'il y avait des besoins. Sauf erreur de ma part, je ne pense pas que tous les services et composantes aient été sollicités sur leurs besoins ; donc je suis surprise de cette affirmation. Ensuite, ce document s'intitule « Objet : campagne d'emploi BIATSS et post-doctorants au fil de l'eau ». Est-ce qu'il y aura désormais une campagne d'emplois annuelle « au fil de l'eau », en plus de la campagne d'emplois annuelle classique ? Comment participer à cette campagne d'emplois si l'information n'a pas été transmise ?

M. BERNARDINO.– Je corrige, c'était une imprécision de ma part. C'est effectivement une campagne complémentaire, que nous avons commencée l'année dernière et qui concernait plutôt les grands projets. Donc quand je dis que les services ont été

sollicités, mea culpa, ce n'est pas cela. La campagne d'emplois reste bien la campagne d'emplois, il n'y a pas de changement du dogme là-dessus. Ce qui a été sollicité, c'est la partie des grands projets, pour savoir si comme l'année dernière ils souhaitent des augmentations. Ce qui nous a été remonté ce sont les douze postes de post-doctorants. Il n'y a pas eu de demandes complémentaires pour l'ensemble des services. Là, il s'agit vraiment de postes financés de manière ponctuelle. Nous avons dit que sur la partie de la recherche nous ne le faisons pas systématiquement parce qu'il y a des entrées et des sorties et que cela se compense. Douze post-doctorants – pardon, c'est dix post-doctorants – c'est un volume assez conséquent qui nécessite l'augmentation du plafond d'emplois. Nous préférons le faire maintenant plutôt que de le faire en régularisation.

Mme CHEVALIER.– Je suis un peu désemparée et j'ai une question : pourquoi il y a eu des abstentions aussi massives au CSA ?

LE PRÉSIDENT.– C'est classique. L'abstention est quasiment un terme velouté pour dire qu'il n'y a pas d'opposition.

Mme GARAPON.– De mémoire c'étaient des abstentions bienveillantes. C'est un sujet qui concerne l'administration, la DGS. Les membres du CSA ont peut-être estimé que leur avis n'était pas forcément nécessaire ; je crois que c'était le sens des abstentions. Ils nous laissent faire et nous font confiance.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote. Il n'y a pas eu de changement dans les procurations. Il s'agit donc d'approuver la campagne d'emplois supplémentaire des personnels BIATSS et des post-doctorants.

Mme CHEVALIER.– Nous ne séparons pas les votes ?

M. BERNARDINO.– Je parlais sur un vote groupé, mais nous pouvons séparer. Vous voulez séparer ?

Mme CHEVALIER.– Oui.

M. LEVREL.– Comme en CSA.

M. BERNARDINO.– En CSA il s'agissait de périmètres différents donc nous avons trouvé cela judicieux. Mais nous pouvons voter séparément, ce n'est pas un problème.

Commençons par le transfert des postes de la COMUE. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

Ensuite nous votons les trois postes qui vous ont été présentés pour la DGS et la Faculté de Santé. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Une abstention. Procurations abstentions ? Merci.

Et enfin nous votons les dix postes de post-doctorants. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Quatre abstentions. Procurations abstentions ? Merci.

3.2.Approbation du plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

M. BERNARDINO.– Nous passons au plan d'actions pour l'égalité professionnelle.

Un document est présenté.

Mme RUBENS.– Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter le plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025–2028. En ce qui concerne l'historique, nous avons un plan pour l'égalité depuis 2013 ; nous avons été la première université à mettre en œuvre ce genre de plan. Le plan précédent était celui de 2020–2023.

En 2024, nous avons fait un bilan, ce qui nous a permis de faire un point sur les actions mises en place. Nous avons notamment amélioré le processus de recrutement à travers l'élaboration d'un guide des entretiens de recrutement. Nous avons aussi facilité la flexibilité et l'individualisation des horaires de travail, avec la mise en œuvre de la circulaire sur le temps de travail. Nous avons développé le télétravail, sécurisé la situation des femmes enceintes, optimisé le fonctionnement de la cellule « Stop violences et discriminations », en partenariat avec France victimes, qui est externalisée depuis septembre 2024 et qui permet toujours de signaler tout acte et toute situation de violence. Je rappelle en effet que nous avons choisi de ne pas limiter notre cellule aux violences sexistes et sexuelles et d'aller au-delà des demandes du ministère ; il peut donc s'agir de signalements de harcèlement, de violences homophobes, transphobes, racistes ou antisémites. Nous avons également proposé plusieurs actions de formation et de sensibilisation et valorisé la recherche et l'innovation sur le genre. Nous avons mis en place un programme de formation continue, avec le diplôme universitaire (DU) « Égalité, diversité, inclusion ». Et nous avons profité de l'année 2024 pour élaborer notre nouveau plan d'actions, le plan d'action 2025–2028.

Je profite de ce moment pour remercier grandement la Direction des ressources humaines (DRH), et le service Vie des personnels (SVP) qui ont travaillé sur ce plan.

La méthodologie a été de faire le bilan des actions proposées dans le plan 2020–2023 et de voir celles sur lesquelles nous avons avancé, celles sur lesquelles nous n'avons pas suffisamment avancé et celles que nous avons abandonnées ou qu'il n'était pas possible de mettre en place. Un groupe de travail a été créé ; il réunissait la référente égalité et diversité de l'Université, la DRH, le SVP et moi-même. Nos objectifs étaient de répondre aux exigences d'une égalité entre les femmes et les hommes à l'UPEC, de manière très opérationnelle. Nous avons notamment fait le choix de rajouter des indicateurs dans le plan d'actions, pour avoir un suivi plus précis et pouvoir concrètement le mettre en place rapidement. Nous avons pris en compte la dimension « sexe et genre » dans la recherche. Nous avons également répondu à la volonté des différents textes et décrets sur l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment ceux qui concernent les proches aidants, le renforcement de l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, l'augmentation du nombre de femmes aux postes direction – c'est la loi Rixain – ou encore la publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Le plan d'actions 2025–2028 est structuré autour des mêmes quatre premiers axes que le plan 2020–2023 puisque c'est le socle réglementaire. Nous avons simplement ajouté la notion de vie familiale dans l'axe n°3, qui traite de l'articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle. C'est dans cette partie sur la vie familiale qu'il est question des proches aidants. Les axes n°5 et n°6 du précédent plan ont été fusionnés. Aujourd'hui, l'axe n°5 correspond à la promotion d'une culture de l'égalité ; et les actions des anciens axes n°5 et n°6 correspondaient à cette thématique.

Des indicateurs ont été explicités. La mise en œuvre et le suivi du plan seront pilotés par la vice-présidence chargée de la responsabilité sociétale de l'Université (RSU) et les parties prenantes, en particulier la DRH et le SVP. Le suivi sera annuel afin de faciliter la récupération des informations au moment du bilan et d'avoir quelque chose de suivi dans le temps.

Il y a donc cinq axes aujourd'hui. Je ne vais pas re-détailler chaque action ; normalement vous avez eu les objectifs et les actions, donc je répondrai aux questions s'il y en a. L'objectif de l'axe n°1 est de pouvoir faire un diagnostic clair et de comprendre les écarts, avec l'idée de pouvoir travailler dessus. Les actions et objectifs de l'axe n°2 nous permettront de renforcer la formation, la sensibilisation dans le cadre des recrutements, de mieux accompagner l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, aux cadres d'emploi, aux grades et aux emplois. L'objectif de l'axe n°3 c'est de mieux s'adapter aux situations personnelles et familiales des personnels, avec cette inclusion des proches aidants. L'axe n°4 concerne la lutte contre les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel et

les agissements sexistes ; l'objectif c'est de continuer à optimiser ce que nous faisons déjà. Comme je le disais, nous avons remanié notre cellule ; nous aurons désormais un suivi annuel et nous pourrions améliorer le fonctionnement de la cellule. L'axe n°5 c'est la promotion de la culture de l'égalité ; le « Mois de l'égalité et de l'inclusion », qui est en cours à l'UPEC, est un exemple. Je vous invite à regarder les programmes et à participer à nos événements. L'axe n°5 a aussi vocation à diffuser les efforts et les compétences que nous avons à l'Université sur ces thématiques.

Le plan a été présenté en CSA. Je n'ai pas noté les votes, mais il me semble qu'il a été validé. Des propositions ont été faites pendant le CSA et nous avons notamment ajouté un élément dans l'objectif de formation pour rendre obligatoires les formations pour les personnes en capacité de recrutement.

Mme FLEURY.– Comment peut se manifester concrètement la prise en compte des proches aidants ?

Mme RUBENS.– Nous allons travailler sur cette question en prenant en compte les éléments liés à la famille. Très concrètement, il s'agit de pouvoir inclure des aménagements du temps de travail au-delà de ce qui est possible actuellement.

Mme MOULIN.– Il en sera fait mention dans notre charte du temps de travail également. Nous faisons se répondre l'ensemble des documents de gestion ; lorsque des orientations sont prises, nous le traduisons en gestion.

M. LEVREL.– Quand j'ai lu le document, j'ai trouvé un peu étonnant – je n'avais pas mémorisé le bilan, je dois l'avouer, je suis désolé – que pour beaucoup d'actions il n'y ait qu'une seule sous-action – il y a un 4.1, mais pas de 4.2 par exemple. J'ai donc ouvert le bilan, que nous avons examiné en juillet, et j'ai remarqué que toutes les actions du plan précédent comptaient plusieurs sous-actions, jusqu'à sept pour certaines. Il y a énormément d'actions dans le bilan ; une partie est indiquée comme à faire ou à revoir. En comparant les tableaux, on voit la différence incommensurable entre le nombre d'actions de l'ancien plan et celui du prochain. Et en relisant le bilan, j'ai eu l'impression qu'il n'y avait pas d'analyses sur les actions qui n'ont pas été réalisées ou qui ont été supprimées. Il n'y a pas de retour sur ce qui avait été envisagé et qui n'a pas été fait. Est-ce que c'est faute de temps ? Dans ce cas-là, il faut les maintenir. Ou est-ce que nous avons tenté de les réaliser et que cela n'a pas fonctionné ? Dans ce cas il faut analyser pourquoi cela n'a pas fonctionné avant de retirer l'action. En comparaison, le nouveau plan paraît maigre. Dans une université engagée, et sur cette thématique, on pourrait s'attendre à ce que le plan se développe.

Mme RUBENS.– Il y avait en effet beaucoup plus d'actions dans le plan précédent, mais peu d'indicateurs. Ce qui fait qu'au moment du bilan, il y a eu des éléments sur lesquels nous ne pouvions pas répondre. Il y a des choses que nous avons faites, qui étaient satisfaisantes, qui sont maintenant incluses et que nous n'avons pas remises. Mais il y a des actions sur lesquelles nous n'avons pas la possibilité de mesurer et cela nous a posé un problème. Nous avons énormément d'actions, mais pas toujours d'éléments indicateurs ou de mesures. Je suis d'accord sur le fait que le nouveau plan est certainement un peu moins ambitieux ; il y a moins d'actions, mais avec l'objectif d'être vraiment dans l'opérationnel, mieux de suivre grâce aux indicateurs. Cela ne nous empêchera pas d'augmenter notre spectre et le nombre d'actions par la suite. Nous avons vraiment l'objectif d'avoir un diagnostic clair, avec des indicateurs et des mesures fiables, afin de mettre en place des actions qui correspondent à la situation de l'UPEC. Sur le plan précédent, qui était en effet plus long et plus fourni, nous avons eu ce problème de mesure de réussite des actions. Pour certaines actions il n'était pas possible d'envisager de mettre en place ces mesures dans le plan 2025–2028. Nous nous concentrons donc sur ce que nous pouvons faire, sachant que nous allons affiner notre diagnostic et qu'à partir de là nous pourrions augmenter le spectre. L'idée c'est d'être un peu moins ambitieux, mais plus réaliste pour atteindre nos objectifs.

M. LEVREL.– Sur l'axe n°1 et les écarts de rémunération, j'ai l'impression qu'il manque quelque chose : le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). Nous allons en parler juste après ; ce point devait être non soumis à discussion, mais nous allons en parler tout de même. Il y a une question de parité dans le RIPEC, qui est une partie importante des rémunérations. Est-ce qu'en tant qu'université engagée nous essayons de corriger par des primes les écarts de rémunération constatés ? C'est un peu bancal, je suis d'accord. Je pense aux écarts dans les échelles, ou au fait que les hommes et les femmes n'ont pas le même pyramidage dans les différents corps. Il manque une articulation importante.

Par ailleurs, j'ai été un peu choqué par l'action 2.2 de l'axe n°1 : « Favoriser la mixité au sein des emplois les plus rémunérés ». Je suis d'accord, il faut que la mixité et la parité existent à tous les échelons. Mais il y a cet item seulement concernant les emplois les plus rémunérés. Évidemment, quand on améliore la rémunération des échelons les plus rémunérés, cela a plus d'effet sur la moyenne que d'améliorer la rémunération des agents les moins rémunérés. Mais pour remplir son assiette, on a plus de problèmes si on est de catégorie C que si on est de catégorie A+. C'est peut-être sur les catégories les moins rémunérées qu'il faudrait porter l'attention.

Mme RUBENS.– Cela ne signifie pas que nous ne regarderons pas toutes les catégories.

M. LEVREL.– Bien sûr, mais il y a un point mis en exergue sur les catégories les plus rémunérées. Cette mise en exergue des catégories favorisées m'a un peu choqué.

LE PRÉSIDENT.– Nous allons corriger, mais l'écart est bien là. On voit que les femmes cadres sont moins bien rémunérées.

M. BERNARDINO.– Le problème c'est qu'on constate que les fonctions administratives sont de nature plus féminine. Ces fonctions administratives relèvent dans leur grande majorité des catégories B et C, donc forcément les rémunérations sont plus basses. La mixité est plus grande chez les enseignants, mais il y a une majorité d'hommes parmi les professeurs et une majorité de femmes parmi les maîtres de conférences. Cela accentue encore cet effet de moyenne. Ce n'est pas un choix de l'Université. Pour avoir échangé avec d'autres VP en charge des ressources humaines : c'est compliqué, dans des concours de recrutement, d'imposer une femme parce que c'est une femme. On ne peut être qu'incitatif et s'assurer que les personnes soient auditionnées, qu'elles aient leur chance. On pourrait être démagogique et dire que nous allons payer tous les agents de catégorie C comme des agents de catégorie A ; nous augmenterions la moyenne de rémunération des femmes, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur levier. Ce qui est proposé ce sont des choses qui me paraissent raisonnables et sur lesquelles on peut avoir un minimum de levier. Mais on peut considérer que c'est effectivement insatisfaisant parfois.

M. LEVREL.– Mon point n'est pas de comparer la pyramide des rémunérations des femmes et des hommes sur l'ensemble de l'établissement et de dire qu'il faut donc qu'il y ait plus de femmes de catégorie A et moins de catégorie C. Le problème des écarts de rémunération n'est pas juste un problème d'accès à tel emploi, c'est qu'au sein d'un même emploi les femmes avancent souvent moins vite que les hommes. Il faut vérifier pour toutes les catégories, y compris les moins favorisées, s'il y a une grille de rémunération équitable entre les femmes et les hommes. Si je suis trivial : il faut qu'un agent d'entretien soit payé pareil, qu'il soit un homme ou une femme, et qu'il ait la même progression de carrière, si tant est que cela existe. C'est cela l'esprit de mon point. Comme on met en exergue seulement les fonctions à responsabilités...

LE PRÉSIDENT.– Personne ne discute cela.

M. BERNARDINO.– La seule chose que nous pouvons encourager – nous le disons chaque année – c'est que les gens déposent leur dossier d'avancement ; ce serait bien. On voit par exemple chez les maîtres de conférences une espèce d'autocensure ; certaines enseignantes ont peut-être l'impression que des congés maternité ou

autres nuisent à leurs dossiers et s'autocensurent. Il faut les inciter considérablement à déposer leurs dossiers. Il y a plus d'autocensure que de censure de l'établissement.

Mme BERGÈS.– L'autocensure, c'est un mot qu'on emploie souvent. Mais cela émane de réalités qui incombent aux femmes. Le mot est un peu culpabilisant pour les femmes. C'est structurel en fait.

Mme RUBENS.– C'est pour cela que l'idée c'est d'avoir le diagnostic pour voir ce qui se passe au niveau des emplois les plus rémunérés et dans toutes les catégories. La question des primes avait été soulevée en CSA, donc nous avons ajouté dans nos indicateurs la répartition des primes par sexe. Par ailleurs, quand on a le nombre de promouvables et le nombre de promus au moment du bilan, l'idée c'est de voir qui dépose des dossiers et comment on peut mieux accompagner les dépôts de dossiers. En l'occurrence, il se trouve que les chiffres des promouvables et des promus étaient à peu près équitables. Pour améliorer la situation, il faut avoir des mesures que nous n'avions pas forcément et pas toujours précisément.

LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ?

Mme CHEVALIER.– Je ne sais pas si j'ai bien compris la réponse sur le RIPEC. Parce que la logique du RIPEC – nous sommes d'accord que ce n'est pas une solution qui est agréable – c'est de résorber les inégalités entre les femmes et les hommes. Donc dans les lignes directrices de gestion on doit avoir des objectifs sur les modes de répartition, et cætera. Je trouve tout simplement dommage qu'il n'y ait pas un indicateur qui fasse régulièrement le bilan sur le RIPEC. Nous avons les données et cela permet d'alimenter l'axe n°1. C'est dommage de ne pas prévoir cet indicateur.

Mme RUBENS.– C'est un indicateur que nous avons rajouté pour donner suite au CSA. Vous ne le voyez pas ? Je suis vraiment désolée si je me suis trompée de version. En tout cas, nous avons bien ajouté l'indicateur. Nous avons un indicateur d'enveloppe budgétaire et nous avons maintenant un indicateur de répartition des primes par sexe. Nous étions d'accord pour le rajouter. C'est page 9.

M. THAUVRON.– Pour répondre plus précisément sur la question du RIPEC C3. Dans les premières campagnes, la question du genre n'était pas du tout intégrée. Cette année, pour la première fois, on a intégré les questions de parité, avec une répartition des primes C3 au prorata des effectifs de femmes dans l'établissement, avec l'idée que cette proportion de femmes était un minimum. Ce n'est pas le maximum, ce n'est pas le chiffre à atteindre. C'est pour cela que notamment chez les professeurs

d'université (PU), les primes C3 ont été attribuées à des femmes au-delà de cette proportion. Nous avons revu les pratiques, nous en avons expérimenté cette année que nous avons formalisé par écrit à la suite d'un groupe de travail ; la question du genre a été intégrée pour la première fois.

Mme RUBENS.– Les modifications effectuées à la suite du CSA – puisque vous ne les voyez pas – c'est l'ajout des indicateurs de l'enveloppe budgétaire et de la répartition des primes par sexe, ainsi que les formations obligatoires et je vais vous lire l'élément : « Rendre obligatoire les formations à l'égalité entre les femmes et les hommes pour les responsables de recrutement ». C'est dans l'action n°5 de l'axe n°2 ; nous avons ajouté cette ligne. Je vais remettre le plan tout de suite sur le SharePoint.

M. LEVREL.– Sauf que l'axe n°2 commence par l'action n°8, donc l'action n°5...

Mme RUBENS.– Je vais le mettre tout de suite sur le SharePoint.

LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. BERNARDINO.– Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui vote contre l'approbation du plan d'actions pour l'égalité, avec les deux ajouts demandés par le CSA ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci. Je remercie Lolita RUBENS pour le travail réalisé avec les services, c'est un gros travail.

3.3.Approbation des lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants–chercheurs

M. BERNARDINO.– Le dernier point soumis à discussion, c'est celui sur l'approbation des lignes directrices de gestion (LDG). Nous l'avons mis dans les points non soumis à discussion, mais des élus ont demandé qu'il soit dans les points soumis à discussion.

Sur les LDG indemnitaires nous avons fait deux modifications. La première, c'est que nous avons proposé deux versions, une version allongée et une version courte, qui concerne uniquement les LDG indemnitaires de l'établissement. Néanmoins nous avons eu des remarques de collègues qui souhaitaient ne pas avoir à chercher les arrêtés, et cætera donc nous avons fait une version longue dans laquelle on retrouve les différents éléments des LDG ministérielles et la partie propre à l'établissement. Pour que cela reste lisible, nous avons gardé la version synthétique qui relève de l'établissement. Sur les montants, et cætera, il n'y a pas eu de changement. Le seul

ajout que nous avons fait concerne le RIPEC C3. Il avait été demandé que la méthodologie soit plus explicite et plus partagée avec l'ensemble de la communauté. Le Conseil académique restreint a travaillé avec le CA pour définir des process ; process qui ont été formalisés et testés pour la première fois cette année sur la campagne de RIPEC C3. Visiblement, l'ensemble des acteurs étaient satisfaits et ont plutôt fait un retour positif. Nous avons donc décidé d'ajouter ce process aux LDG du RIPEC C3 pour que ce soit bien ancré et qu'on sache quel process relève du RIPEC C3.

M. VALLÉE.– Des collègues enseignants demandent pourquoi leur C1 n'a pas été augmenté cette année. Une augmentation est prévue sur 2027 ou 2030. Est-ce qu'il y a une raison budgétaire ? L'État n'a pas donné l'argent ?

M. BERNARDINO.– C'est à cause du non-vote budgétaire de l'État.

M. VALLÉE.– Donc cela va se décanter ?

Mme CASTELAIN.– Nous attendons le décret. Pour l'instant, nous ne l'avons pas.

Un document est présenté.

Mme CASTELAIN.– Il y a juste une petite modification sur (*inaudible*) ; seulement sur le titre, pas sur les montants. L'indemnité est divisée par deux parce qu'il y a une codirection. C'est la seule modification que nous avons proposée cette année. Sur le RIPEC C3, nous rappelons la parité entre hommes et femmes ; le montant n'a pas évolué, c'est 4 000 euros. Y a-t-il des questions ?

M. LEVREL.– J'ai des questions et remarques. Dans le SharePoint, dans le dossier, nous avons quatre documents LDG. C'était un peu compliqué de s'y retrouver parce qu'il y a des éléments qui figurent dans tous les documents, qu'autres qui figurent dans les uns et pas les autres, parfois deux ou trois fois. J'ai cru comprendre que le document qui s'appelle « Propositions » a été repris à peu près tel quel dans le projet de délibération. C'est un peu bizarre parce que l'article 1 commence par « Approuve... ». Après il y a deux autres items sans verbes. Et l'article 2 c'est « Approuve tel que défini ci-dessus ». La forme de la délibération est un peu bizarre syntaxiquement. Dans ce document il y a aussi des phrases sans verbe. Il est écrit : « L'objectif de répartir la prime individuelle de manière paritaire ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Nous nous donnons l'objectif ? C'est juste un groupe nominal. Et sur la forme c'est un peu difficile à lire parce les alignements changent, il y a de l'italique, du gras, et cætera ; c'est très compliqué de s'y retrouver dans ce document.

Un peu plus sur le fond, dans le document qui s'appelle « Version globale », c'est-à-dire la version où les LDG ministérielles sont reprises, il y a un copié-collé qui pose un problème. Je ne sais pas si nous devons adopter des LDG pour les chercheurs ou seulement pour les enseignants-chercheurs. Il y a un morceau des LDG des chercheurs qui figure, mais sans le début du texte. Ainsi de nouveaux pourcentages apparaissent sans qu'il soit explicite qu'ils concernent les chercheurs.

Mme CASTELAIN. – À quelle page ?

M. LEVREL. – C'est le début de la page 4 de ce document, qui fait neuf pages, le premier paragraphe. C'est quasiment le même texte pour les enseignants-chercheurs, mais avec des pourcentages différents. Si nous n'attribuons pas aux chercheurs, cela n'a rien à faire là.

Mme CASTELAIN. – Je vais regarder et vérifier. Ce serait ma faute. Je pensais avoir pris le bon paragraphe. Ce sont effectivement les LDG ministérielles, ensuite nous appliquons nos propres LDG.

M. LEVREL. – Ensuite, le document que je trouve le plus important, c'est la note de cadrage du 1^{er} novembre 2024, parce que c'est là qu'est vraiment expliquée la procédure. Je pense que ce document devrait être annexé à la délibération.

Mme CASTELAIN. – Il est annexé, enfin il sera annexé. Peut-être que nous n'aurions pas dû vous donner la délibération telle quelle. C'était le projet, qui n'était pas terminé. C'est cette version-là qui va être reprise dans la délibération.

M. LEVREL. – Dans la délibération, il n'est même pas écrit « vu la note de cadrage », donc il n'y a pas de référence à ce que nous allons voter.

Il y a un autre point, qu'a déjà évoqué Vèrène CHEVALIER. Les LDG ministérielles précisent bien que normalement il faut réfléchir à la trajectoire, la trajectoire passée et la trajectoire future. Nous avons beaucoup milité pour améliorer la procédure et je vous remercie, car la procédure telle qu'elle va apparaître chaque année sera bien meilleure qu'avant. Mais il manque un point crucial demandé par les LDG ministérielles, c'est d'avoir une trajectoire, des cibles, ou au minimum de savoir comment cela s'est passé les années précédentes, au niveau de la parité par exemple.

Mme CASTELAIN. – C'est le cadrage sur la procédure. Nous allons présenter au prochain CSA le bilan et la répartition des primes. Cela fera partie de ce point. Quand nous aurons fait le bilan, nous nous demanderons vers quoi nous allons.

M. BERNARDINO.– Arnaud THAUVRON l'a dit tout à l'heure : dans les précédentes campagnes de RIPEC C3, le genre n'a pas été pris en compte. Cette année l'effort a été fait largement pour afficher un minimum de primes pour les femmes en termes de pourcentages, pour qu'elles soient au moins au niveau de la répartition de l'établissement. Je rappelle que le RIPEC C3 est pour trois ans, pas à titre définitif. La première campagne arrive à terme cette année. Les collègues vont donc être à nouveau candidats et repasseront dans la moulinette avec le quota qui a été fixé cette année. Ce qui veut dire que quand bien même le quota était inférieur les deux premières années, nous remontrons de toute façon sur les deux prochaines années, à minima au quota minimum qui est fixé. C'est tout de même bien une trajectoire pour les deux prochaines années, pour que nous arrivions à un taux minimum de primes aux femmes. Est-ce que nous devons aller au-delà ? Ce sera une deuxième discussion. Déjà nous allons faire le bilan des trois premières vagues qu'a demandé le CSA. Il est probable que si c'était déséquilibré cela se rééquilibrera ces deux prochaines années. Ce ne seront pas forcément les sortants qui obtiendront une prime une deuxième fois.

Mme CHEVALIER.– Il me semble qu'il est tout de même prévu que la trajectoire soit annexée aux LDG. Plutôt que faire trois fois le même document... Ce n'est pas très compliqué à mon sens – puisque vous avez les données – de faire le point sur les trois années précédentes et de dessiner l'objectif, en annexe du document de cadrage. Plutôt que de le dire en CA, ce serait bien que la délibération montre que nous actons ce qui s'est passé et que nous nous donnons un cap.

M. BERNARDINO.– Nous l'avons mis dans les indicateurs du plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce sera un indicateur.

M. GILBERT.– Par rapport à la question de la trajectoire, si on regarde bien le texte, il y a tout de même plusieurs indicateurs, plusieurs critères. Je pense qu'il est délicat de se donner des cibles contraignantes au-delà du principe d'égalité, dès lors que nous ne connaissons pas à l'avance la question de l'évaluation des candidates et des candidats. Si vous voulez définir une cible totalement contraignante qui reposerait par exemple sur les critères de l'égalité, les critères de l'égalité deviendraient des critères absolument prédominants par rapport aux autres critères de mérite. Je crois que la version que vous proposez là est tout à fait correcte.

LE PRÉSIDENT.– Pour aller dans le sens de ce que dit Vèrène CHEVALIER, je vous propose que le bilan vous soit transmis.

M. BERNARDINO.– Les procurations n’ont pas changé. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

POINTS NON SOUMIS À DISCUSSION

.FORMATION ET RECHERCHE

- 1.1.Approbation du rectificatif des données obligatoires de la campagne nationale « Mon Master » 2025 pour les UFR de Droit et de LLSH : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement**

M. BERNARDINO.– Il reste les points non soumis à discussion. Il y a quelques rectificatifs sur les données obligatoires de la campagne nationale MonMaster 2025, qui ont été validés par la CFVU.

.QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

- 2.1.Approbation de l’actualisation de la tarification de la formation continue pour l’année 2025-2026**

M. BERNARDINO.– Il y a aussi l'actualisation de la tarification de la formation continue, qui doit être faite chaque année. Elle a obtenu un avis favorable de la Commission des Moyens. Il s’agit d’un alignement sur les tarifications de France compétences.

- 2.1.Approbation des frais concernant la mise en place d’un service de paiement à distance pour la formation continue**

M. BERNARDINO.– La mise en place d'un service de paiement a été évoquée par Sébastien-Akira ALIX. C’est une demande récurrente sur la formation continue de pouvoir payer en ligne ou par carte bleue. Il y avait effectivement un vide à ce niveau-là. C’est un sujet qui a été travaillé avec la Direction de la formation continue et l'agence comptable. Il s'agit d'une solution sans compte bancaire associé, c’est-à-dire que l'argent est viré sur notre compte bancaire. C'est simplement un outil qui nous permet de faire la transaction et le prélèvement des frais de gestion au passage.

.RESSOURCES HUMAINES

3.1.Approbation des indemnités RIPEC C2 pour les directions d'unités

M. BERNARDINO.– Sur les indemnités RIPEC C2, vous avez un tableau réalisé par la Commission de la recherche, sur les différents laboratoires et les codirections.

M. VALLÉE.– Je voudrais revenir sur l'application qui doit permettre aux étudiants de payer leurs frais d'inscription, et cætera. Nous allons utiliser une solution externalisée. Ma question est la suivante : pourquoi n'avons-nous pas utilisé l'application du ministère de l'Économie, Payfip, que certaines personnes utilisent déjà pour payer leurs amendes, leurs frais de crèche, et cætera, notamment auprès des collectivités ?

Mme GARAPON.– À priori, nous avons choisi le système le plus classique pour l'État.

M. VALLÉE.– Dans la plaquette j'ai vu Microsoft. Hier ou avant-hier je me disais justement que nous devons peut-être arrêter tout cela. Il existe des solutions nationales sécurisées, qui mériteraient d'être déployées au niveau national et utilisées par un maximum de collectivités, et cætera. En l'occurrence, la petite entreprise est française, du côté de Tours. Il y a des choses qui fonctionnent très bien. Pourquoi l'État et les opérateurs de l'État en utilisent d'autres ?

Mme GARAPON.– Nous allons poser la question à l'agence comptable.

M. VALLÉE.– Les étudiants qui s'inscrivent en septembre paient comment pour l'instant ? Il y a une application ?

M. BERNARDINO.– Non, c'est indépendant.

M. VALLÉE.– J'ai cru comprendre que cette solution serait éventuellement déployée pour d'autres paiements.

M. BERNARDINO.– La question que nous nous posons sur le déploiement – nous l'avons dit en Commission des Moyens – c'est que les collègues qui organisent un colloque de recherche se retrouvent bien embêtés pour payer les personnes extérieures, en particulier à l'étranger. Il s'agirait donc de fournir une solution de paiement et d'encaissement aux collègues.

M. VALLÉE.– La question que j’avais posée, c’est : comment les étudiants paient leur inscription en septembre, actuellement ? Par chèques ?

M. THAUVRON.– Ils paient en ligne, mais techniquement je ne sais pas comment.

M. VALLÉE.– Ils paient déjà en ligne, via une application qui n’est pas la même ; je suis à deux doigts de penser que nous allons payer deux fois la même prestation.

M. THAUVRON.– Je pense qu’il y a une question de facturation. Mais je vais me renseigner sur la solution.

M. PONCIN.– Ce travail a été fait en lien avec l’agence comptable, qui a approuvé ce système avant qu’il vous soit présenté. Comme le soulignait Arnaud THAUVRON, il y a un jeu de facturation qui n’existe pas forcément sur la formation initiale. La principale composante demandeuse à l’origine, c’est la Faculté de Santé, car elle souhaite faciliter le règlement de nombreuses professions libérales, à qui cela apporte un service supplémentaire. Mais c’est dans un contexte de facturation de formation continue. Nous avons étudié cela avec l’agence comptable ; l’autre système ne pouvait pas répondre aux exigences comptables de la formation professionnelle. Nous avons un cahier des charges, le système que nous avons déjà n’y répondait pas donc nous avons cherché une solution.

M. BERNARDINO.– La solution qui a été choisie est utilisée par d’autres universités. Nous avons bien vérifié son opérabilité avec nos outils.

M. VALLÉE.– Je pose la question parce que je vois qu’au niveau informatique, à chaque fois nous prenons des choses différentes.

M. PONCIN.– Je ne sais pas précisément pourquoi Payfip ne fonctionne pas. Quand nous sommes arrivés avec notre cahier des charges, l’agence comptable nous a dit que nous ne pourrions pas faire ce travail avec Payfip et qu’il fallait donc trouver une solution. Je lui ai fait confiance. Ensuite elle a approuvé notre choix d’outil ; il fallait vérifier qu’il fonctionnait en comptabilité, réglementairement.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de faire un vote groupé sur tous les points non soumis à discussion.

Mme CHEVALIER.– Je n’ai pas eu trop le temps d’éplucher le tableau des conventions, qui est beaucoup plus fourni que d’habitude, avec des montants énormes, mais à la

ligne 91 il y a un contrat de subvention d'établissement public avec un projet de recherche d'un procédé novateur de cryoconcentration, avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et il y a une différence entre les recettes et les dépenses au détriment de l'UPEC. Il y a 211 000 euros de coûts pour l'UPEC et 192 000 euros de recettes. Est-ce que vous pouvez expliquer cela ? Parce que la plupart du temps c'est ajusté, les recettes correspondent aux dépenses.

M. BERNARDINO.– Nous allons poser la question. Je vous propose d'approuver le rectificatif des données MonMaster, l'actualisation de la tarification de la formation continue, la mise en place du service de paiement, ainsi que les indemnités RIPEC C2 mises à jour. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

Je demande aux enseignants et aux enseignants-chercheurs de rester pour le CA restreint. Il y a des questions diverses ?

M. GILBERT.– Oui.

.QUESTIONS DIVERSES

Les échanges ont porté sur des articles récents de presse. Le Président et les membres du Conseil ont exprimé des positions divergentes, dans un contexte de débat. Aucun fait n'a été juridiquement établi à ce jour. L'Université réaffirme son attachement au respect des procédures légales.

M. GILBERT.– Je voudrais revenir quelques instants sur l'étude sur Galileo et sur l'article sur la situation de l'UPEC. Je ne sais pas si le vice-président de Galileo, Martin HIRSCH, a dit à son conseil d'administration que le livre, l'étude, était un torchon. En tout cas, nous, nous l'avons entendu.

Nous ne sommes pas dans un tribunal ici et la présomption d'innocence est absolument respectée, je crois que c'est primordial. Mais en même temps, il faut que nous mettions des mots sur ce qu'il y a dans cet article. Les faits qui sont décrits – je ne dirai pas s'ils sont vrais ou faux – ont été nommés dans un document qui est en ligne, qui a été diffusé sur internet via l'Agence française anticorruption. Au mois de mars 2024, cette dernière a établi un numéro sur la prévention des risques d'atteinte à la probité en milieu universitaire. La vidéo mentionne différents types d'exemples de corruption : trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, favoritisme. Elle alerte les établissements sur ces pratiques dangereuses.

Au mois de juin 2024, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu une décision rappelant que constituait un délit toute participation d'un agent public à l'organisation frauduleuse d'accès à un poste. La revue *Actualités juridiques*, droit administratif a publié il y a quelques mois une tribune sur le recensement de tous les contentieux qui portent sur le détournement des règles pour accéder à des emplois publics.

Dans l'article paru dans *Libération*, les faits tels qu'ils sont décrits sont susceptibles – et vous remarquez que j'ai bien dit « susceptibles » – d'être qualifiés de corruption active, de corruption passive, éventuellement de détournement de fonds publics, de trafic d'influence. Le trafic d'influence c'est le fait, pour un agent public, d'utiliser ses fonctions pour octroyer à quelqu'un un avantage ou un emploi en échange d'une contrepartie. Il y a donc ici des faits d'une extrême gravité.

Nous avons entendu tout à l'heure des propos qui mettaient l'accent sur les critiques des personnes mentionnées dans l'article. J'entends bien que Karine GROS est extrêmement dévouée à sa fonction. Nous avons entendu des mots comme « mensonge » ou « torchon » mais en regardant l'article attentivement, j'ai vu que Thalès ne dément pas. Thalès dit que la pratique, qui a été employée par quelqu'un qui ne travaille plus pour l'entreprise, est contraire au principe éthique. Cela pose une première question : est-ce que Thalès a en effet essayé de corrompre l'Université ? Ce n'est pas démenti par Thalès. Avons-nous subi une corruption de la part d'un partenaire, membre fondateur ? D'ailleurs Thalès n'a pas attendu le cycle des 5 ans pour partir puisque vous nous avez annoncé son départ au dernier CA. Si nous avons subi une corruption de la part d'un partenaire, ce serait extrêmement grave. Cela poserait la question des liens entre le public et le privé, des motivations profondes d'un partenaire qui nous dit œuvrer pour la cause du handicap et qui finalement partirait parce que quelque chose de très spécifique, lié à une personne très spécifique, n'aurait pas été accompli par l'Université. Thalès mentionne des promesses, des engagements qui auraient été pris par l'Université, par son Président ; c'est ce qui est écrit. Je pense que cela appelle une première réponse.

Ensuite, est-ce qu'il y a eu un engagement de répondre favorablement à Thalès ? Je crois qu'il faut préciser cela aussi. Nous avons eu pendant plusieurs années consécutives des campagnes d'emplois dans lesquelles nous avons vu des postes qui ont suscité des interrogations pendant les conseils, avec parfois des blocages et des difficultés pour constituer des comités de sélection. Cela m'interroge également.

Est-ce que les propos qui sont tenus dans l'article sont vrais ou sont faux ? Est-ce qu'il existe des preuves ? Est-ce qu'il y a un risque que ces preuves soient communiquées bientôt, dans la presse par exemple ? C'est une question qu'on peut se poser légitimement. Est-ce qu'il n'y a pas ici une mise en cause de notre établissement, à travers la dénonciation de pratiques qui sont absolument opposées

à tous les principes de l'Université ? Nous avons tout à l'heure voté des principes avec l'absence d'intrusion politique dans la question de la recherche, de la liberté académique. Nous avons voté des plans avec des principes d'égalité dans l'accès aux emplois. Donc là nous avons une question qui est très sérieuse et je ne pense pas qu'on peut la balayer d'un simple revers de main. Est-ce que l'UPEC a été corrompue ? Est-ce qu'il y a eu de la corruption active à l'égard de l'UPEC ? Si c'est le cas, imaginez bien que c'est très grave. Une entreprise pourrait être mise en examen. Est-ce qu'il y a eu une acceptation de cette corruption, c'est-à-dire quelque chose qui pourrait être qualifié de corruption active ? Est-ce qu'il y a eu des engagements en échange de contreparties, comme garder du mécénat ? Et là nous avons potentiellement du trafic d'influence ; je rappelle que c'est cinq ans de prison. Qu'en est-il ?

M. BERNARDINO.– Je ne vais pas faire de commentaire là-dessus. Si tu as des éléments, je t'invite à déposer plainte contre l'Université pour corruption ; et l'Université répondra. Je trouve que les allégations que tu tiens là...

M. GILBERT.– Ce ne sont pas des allégations.

M. BERNARDINO.– Je trouve qu'accuser l'Université de corruption...

M. GILBERT.– J'ai dit « susceptible de », attention.

M. BERNARDINO.– D'accord, tu as dit « susceptible de ». En tout cas avoir une suspicion que l'Université serait corrompue, aurait perçu de l'argent.

M. GILBERT.– Alors est-ce qu'on peut avoir un démenti formel ?

M. BERNARDINO.– Je regrette que l'agence comptable ne soit pas là parce qu'elle te réexpliquerait que l'argent ne rentre pas à l'Université sans qu'il y ait une raison et que nous n'avons jamais touché le moindre versement de l'entreprise Thalès.

M. GILBERT.– Ce n'est pas le sujet de la question, tu réponds à côté.

M. BERNARDINO.– Tu me parles de corruption de l'Université, ce qui voudrait dire que Thalès a corrompu l'Université en versant de l'argent ; ou alors il me manque un élément. Je t'invite, si tu as des preuves de versement d'argent de Thalès à l'Université, d'en faire état. Si ce n'est pas le cas...

M. GILBERT.– Je n'ai pas parlé de versement d'argent.

M. BERNARDINO.– Donc c'est un non-sujet.

LE PRÉSIDENT.– Cela ne nous paraît pas extrêmement digne d'un professeur des universités. La personne qui est désignée en particulier, qui est citée, Karine GROS, il me paraît extrêmement problématique de la jeter en pâture comme cela.

M. GILBERT.– Donc nous retenons qu'il n'y a pas de démenti ?

LE PRÉSIDENT.– Il n'y a pas de démenti, car le narratif est faux. Je ne vais pas commenter ce torchon – je le maintiens.

M. GILBERT.– Donc tu démens ?

LE PRÉSIDENT.– Non, je ne démens pas, je dis simplement que c'est un torchon. Et tu le dis au Conseil d'administration.

M. GILBERT.– Donc, tu ne démens pas ?

LE PRÉSIDENT.– Je te remercie. Si tu as d'autres éléments, donne-les. Il y a également d'autres éléments que nous pourrions faire savoir si nécessaire. Moi, je trouve que donner cette image à l'Université, pour un professeur d'université de cet établissement, cela pose question à une communauté.

M. GILBERT.– Défendons l'Université au Conseil d'administration, ne défendons pas des pratiques qui posent des questions.

LE PRÉSIDENT.– Je te renvoie à ton image – j'espère que tu dors bien – et au regard des collègues sur toi maintenant. Je n'en dirai pas plus.

M. GILBERT.– C'est parfait.

M. BERNARDINO.– La séance est close, sauf s'il y a des questions diverses. Nous vous remercions d'avoir participé à ce CA.

Le conseil d'administration est clos à 12h50.